

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(24^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 25 octobre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. **Nomination à des organismes extraparlimentaires** (p. 1327).
2. **Nomination d'un député en mission temporaire** (p. 1327).
3. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1327).

Agriculture et forêt - B.A.P.S.A.

- M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture et la forêt.
- M. Pierre Métais, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'agriculture et la forêt.
- M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture et la forêt.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B.A.P.S.A.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B.A.P.S.A.

MM. Gérard Gouzes,
Jean-Louis Goasduff,
Pierre Goldberg,
Jean Proriol, le président,
Adrien Durand,
François Patriat,
Jacques Godfrain,
Joseph-Henri Maujolan du Gasset,
Ambroise Guellec,
Jean-Paul Bachy.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 1345).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. MICHEL COFFINEAU, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATION A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. En application de l'article 26 du règlement, j'informe l'Assemblée de la publication au *Journal officiel* de la nomination de ses représentants au sein de quatre organismes extraparlamentaires.

2

NOMINATION D'UN DÉPUTÉ EN MISSION TEMPORAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre une lettre l'informant de sa décision de charger M. Jean-Pierre Luppi, député de l'Isère, d'une mission temporaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral, auprès de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

Cette décision a fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 23 octobre 1988.

3

LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

Au moment d'aborder l'examen des fascicules budgétaires, j'invite chacun des intervenants à respecter strictement son temps de parole, condition indispensable au bon déroulement du calendrier arrêté en conférence des présidents.

AGRICULTURE ET FORÊT, B.A.P.S.A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture et la forêt.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, mes chers collègues, l'agriculture française a connu ses temps de gloire du milieu des années 50 jusqu'aux lendemains du premier choc pétrolier. Pendant vingt ans, un seul modèle de développement eut droit de cité dans les cabinets ministériels

et dans les officines syndicales. Il était alors admis que l'expansion de la production pouvait être sans limite et que la croissance de la productivité était la règle d'or de la réussite. Pendant vingt ans, la politique agricole reposa sur l'exode rural, les aides publiques et la production de masse. Le budget de l'agriculture répondait à ces objectifs. Il connut ainsi une croissance ininterrompue.

Aujourd'hui, une page est tournée pour l'agriculture française. Le temps des certitudes est terminé : celui de la garantie illimitée des prix, des débouchés et des revenus. Il est fini le temps de la production sans contrainte et des prix administrés. Les marchés sont saturés partout dans le monde et la terre agricole n'est plus un bien rare. Depuis les années 50, les trois quarts des agriculteurs ont disparu, le volume de la production agricole a triplé et l'endettement des producteurs s'est considérablement aggravé. Signe des temps nouveaux, la charge des intérêts est désormais deux fois plus élevée que celle des fermages.

Au cours des quinze dernières années, l'agriculture s'est appauvrie. Entre 1973 et 1985, le revenu disponible par personne a augmenté de 26,1 p. 100 et le salaire net individuel a progressé de plus de 15 p. 100. Dans le même temps, le revenu par actif agricole familial a baissé de plus de 10 p. 100.

Il faut prendre conscience qu'aujourd'hui l'agriculture française compte autant de « smicards » que tout le reste de l'économie. Il faut enfin savoir que les revenus extérieurs sont devenus presque aussi importants que les revenus agricoles pour l'ensemble des familles paysannes.

Ainsi, l'agriculture française présente une double face, aux aspects contrastés et même contradictoires : d'un côté, elle offre le visage séduisant d'un outil productif dynamique, performant et compétitif sur l'échiquier international. De l'autre, elle présente un bilan d'exploitation inquiétant, dû à des prix en baisse constante, qui l'oblige à faire appel à l'aide publique et au bon vouloir des banquiers.

Pendant de nombreuses années, les gouvernements ont refusé d'admettre les nouvelles données de la politique agricole. Ils ont agi comme si le contexte socio-économique des années 60 était toujours d'actualité. Ils ont conduit l'agriculture et les agriculteurs dans l'impasse.

Telles sont les raisons pour lesquelles tout débat budgétaire sur l'agriculture doit être précédé d'une réflexion sur les principes qui guident la politique agricole. Comment établir l'équilibre entre l'intervention de l'Etat, les mécanismes de la cogestion et le jeu du marché afin de constituer des exploitations productives et des industries agro-alimentaires exportatrices ?

La crise du modèle de développement, chère aux théoriciens de la « révolution silencieuse », nous oblige à redéfinir les rapports entre l'activité agricole, la société rurale et l'Etat. Il n'est désormais plus possible d'évoquer les dépenses publiques agricoles sans débattre de l'exode rural, de la diversité des exploitations et du développement local.

Votre politique agricole, monsieur le ministre, éclaire votre budget. Depuis votre retour au ministère, vous avez tenu un langage de vérité sur la crise économique et sur les contraintes internationales.

Je résumerai votre ambition par une formule : poursuivre la modernisation de l'agriculture sans pour autant fabriquer des exclus.

Votre projet de budget s'efforce de répondre à cet objectif. Il repose sur deux priorités : la compétitivité et la solidarité. Il se monte à 34 673 millions de francs en dépenses ordinaires et à 1 559 millions de francs en dépenses en capital, crédits de paiement. Au total, il atteint 36 233 millions de francs, soit une progression de 3,51 p. 100. La totalité des dépenses bénéficiant à l'agriculture et à la forêt s'élève à 133,8 milliards de francs.

Une agriculture plus compétitive nécessite des exploitants mieux formés. Il est nécessaire de rappeler que l'investissement le plus important, pour l'avenir, concerne les hommes. L'enseignement agricole, longtemps considéré comme un enseignement de seconde zone, s'est considérablement amélioré depuis 1981. L'effort en sa faveur se poursuit dans le cadre des priorités de l'Etat. Il est prévu de créer 135 emplois.

Les crédits atteignent 3 518 millions de francs. Ils progressent de près de 6 p. 100. La croissance des crédits d'investissement est encore plus élevée : plus 8,6 p. 100. Le budget met l'accent sur la qualification des enseignants et sur les bourses, dont le montant progresse de près de 5 p. 100.

Il convient de souligner que l'application des lois du 31 décembre 1984, relatives à l'enseignement public et privé, est pleinement poursuivie.

En matière de formation, l'effort porte principalement sur les niveaux de qualification et la rénovation pédagogique, la formation des agricultrices et l'aide à l'installation des agriculteurs.

Un point d'interrogation cependant : l'animation du milieu rural est assuré par un tissu associatif particulièrement dense et riche. Les crédits en sa faveur sont tout juste reconduits. Une somme complémentaire de 4 millions de francs serait nécessaire pour permettre à l'ensemble des associations de remplir la mission d'intérêt général qui est la leur. Je souhaite que le Gouvernement dépose un amendement permettant de répondre à cette demande.

Préparer l'avenir, c'est accorder la priorité à la recherche. Il faut sans cesse chercher, découvrir, inventer, s'adapter pour être compétitifs sur les marchés internationaux et répondre à la demande des consommateurs. Il m'est agréable de constater que les crédits d'investissement en ces domaines augmentent de plus de 16 p. 100, ce qui traduit un renversement de tendance significatif par rapport aux deux dernières années.

Je note la création du centre national d'études vétérinaires et alimentaires, qui aura pour objectif de valoriser et de développer la recherche vétérinaire, le contrôle sanitaire et la qualité des aliments.

Je veux également souligner la forte croissance des crédits affectés à l'I.N.R.A. et au C.E.M.A.G.R.E.F. Il s'agit d'un retournement de situation ; ces deux établissements avaient subi une nette réduction de leurs moyens au cours des deux dernières années. Ils voient leurs crédits progresser de près de 7 p. 100.

Premier secteur industriel français en termes d'effectifs et de valeur ajoutée, les industries agricoles et alimentaires sont cependant vulnérables.

Constituées de P.M.E., elles opèrent sur des marchés fortement concurrentiels. Elles n'ont pas actuellement la capacité de résister à une politique d'absorption menée par les grands groupes étrangers. Elles doivent être davantage présentes en matière de recherche-développement. Elles doivent s'implanter à l'étranger et exporter encore plus à un moment où le marché international subit les effets de la crise et se rétrécit.

Le projet de budget s'efforce de donner aux entreprises les moyens de répondre à ces défis. Aussi la dotation du fonds d'intervention stratégique progresse-t-elle de façon spectaculaire. Une augmentation de plus de 115 p. 100 en crédits de paiement permettra aux sociétés d'atténuer leurs risques financiers et d'entreprendre des programmes de développement. On peut toutefois regretter que les crédits affectés à la prime d'orientation agricole soient simplement reconduits. Je veux enfin noter que les subventions pour la modernisation des abattoirs publics augmentent de 28,7 p. 100 en crédits de paiement.

D'une manière générale, les crédits affectés à l'ensemble des investissements progressent de 6,5 p. 100 en crédits de paiement et restent stables en autorisations de programme. Un effort tout particulier est consenti pour les investissements hydrauliques - plus 15,6 p. 100 -, pour le fonds forestier national - plus 7 p. 100 - et pour les contrôles dans le domaine de l'hygiène alimentaire.

Chacun d'entre nous doit avoir à l'esprit une donnée simple mais fondamentale : d'ici à 1995, 50 p. 100 des chefs d'exploitation prendront leur retraite dans un contexte économique qui restera difficile, et dans le cadre d'une réforme profonde de la politique agricole commune.

La Communauté économique européenne a mis au point un dispositif de gel des terres pour lequel 205 millions de francs sont prévus au budget.

La politique de l'installation se caractérise par deux décisions : l'une, de l'ancien gouvernement, rendant plus sélectifs les critères d'octroi des aides ; l'autre, de l'actuel gouvernement, se traduit par une augmentation de 14,8 p. 100 de la dotation aux jeunes agriculteurs.

Instrument privilégié de la politique agricole des années 1960, les S.A.F.E.R. connaissent aujourd'hui une situation financière difficile. Le projet de budget prévoit une mesure nouvelle de 17 millions de francs pour les aider à déstocker leurs terres.

Par ailleurs, de très importantes mesures sont prévues dans le cadre de l'aide aux zones défavorisées. Les crédits concernant l'indemnité compensatoire des handicaps naturels permanents augmentent de près de 19 p. 100. La dotation pour l'aide à la mécanisation destinée à encourager l'achat de matériels spécifiques à la montagne croissent de plus de 35 p. 100. L'aide à la modernisation des exploitations augmente également de façon significative. Près de 2 milliards de francs seront consacrés à la mise en valeur et à la protection de la forêt ainsi qu'à la modernisation des entreprises de la filière bois.

Une seule ombre au tableau : la réduction de près de 20 p. 100 des crédits du fonds d'action rural. La commission des finances, unanime, juge cette proposition contraire à la logique du budget et à la volonté politique du Gouvernement, qui affirme accorder la priorité à l'aménagement de l'espace rural.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Nous vous demandons, monsieur le ministre, de présenter de nouvelles propositions à notre assemblée dans le cadre de ce débat.

Je dirai quelques mots à propos de la solidarité.

Au même titre que le reste de la population, les agriculteurs pourront bénéficier du revenu minimum d'insertion. Il en est ainsi fini avec le discours des agrariens sur la spécificité du monde agricole.

M. Jean-Pierre Lapaire. Excellent !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Aujourd'hui, 40 000 agriculteurs ont des retards dans le remboursement de leurs prêts au Crédit agricole et à la mutualité sociale ; 10 000 exploitants sont sans couverture sociale. Pour répondre à cette situation, une dotation nouvelle de 300 millions de francs est prévue. De plus, des aides financières spécifiques pourront être établies au titre du plan de redressement.

En cas de cessation d'activité, il sera proposé aux agriculteurs âgés de moins de 55 ans une formation rémunérée et une prime de départ de 20 000 francs. Enfin, la subvention du budget de l'agriculture au B.A.P.S.A. atteindra 10,7 milliards de francs, soit une progression de 12,4 p. 100, ce qui permettra de limiter la progression des cotisations à 5,8 p. 100.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des finances a jugé favorablement votre projet de budget qui permet une gestion convenable du présent et prépare l'avenir. Certes, il ne permet pas de répondre à toutes les interrogations du monde agricole : mais qui peut apporter les bonnes réponses ?

En trente ans, les campagnes françaises ont enregistré les plus grands bouleversements qu'elles aient connus depuis la triple révolution agricole, urbaine et féodale du XII^e siècle.

Au cours de ces dernières années, toute l'idéologie du développement nécessaire de la production agricole et de la modernité a été remise en question. Actuellement, le monde agricole connaît une crise d'identité qui se traduit par une absence de projet pour la fin de ce siècle.

Au siècle précédent, les paysans étaient majoritaires dans la société française ; maintenant, ils sont minoritaires dans leur propre village. Il y a trente ans, notre balance commerciale agricole et alimentaire était déficitaire. Aujourd'hui, les marchés solvables sont saturés.

Dans un tel contexte, vous avancez, monsieur le ministre, avec prudence et réalisme. Votre budget est à l'image de votre démarche et de votre politique. C'est pourquoi, au nom de la commission des finances, j'invite notre assemblée à le voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je signale à notre assemblée que M. le rapporteur spécial a strictement respecté son temps de parole : je souhaite qu'il puisse faire école !

M. Jacques Limouzy. Bravo !

M. le président. La parole est à M. Pierre Métais, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture et la forêt.

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le 20 octobre dernier, après avoir très longuement entendu M. le ministre de l'agriculture et de la forêt présenter son budget pour 1989 et répondre aux très nombreuses questions des députés, la commission de la production et des échanges a adopté les crédits de l'agriculture et de la forêt.

Permettez au rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges de passer en revue les grandes lignes du rapport qu'il a l'honneur de vous présenter, quitte, pour les détails, à vous renvoyer au texte du rapport écrit.

Comment parler d'agriculture sans évoquer les contraintes internationales et communautaires qui pèsent sur l'avenir de notre agriculture ?

Du 1^{er} au 3 octobre dernier s'est tenue la réunion informelle des ministères du G.A.T.T. à Islamabad. Le représentant de la C.E.E. a pu constater le changement d'attitude des Etats-Unis qui se rallient aujourd'hui à certaines propositions du groupe de Cairns : or celles-ci visent à réduire à court terme et progressivement les subventions agricoles. Cela, n'en doutons pas, afin d'isoler la communauté dans les négociations à venir, notamment celles qui se dérouleront à Montréal du 5 au 7 décembre prochain dans le cadre de la réunion ministérielle, à mi-parcours de l'*Uruguay Round*.

La question fondamentale reste celle-ci : comment assurer la régulation des marchés ? Trois réponses sont possibles : par les prix - mais nets de toute aide ? Par les quantités produites ? Ou par les critères de répartition des marchés entre grands producteurs ?

Or, actuellement, ne l'oublions pas, la réforme de la politique agricole commune, qui limite unilatéralement la capacité de production des agricultures européennes - est à la fois courageuse mais dououreuse pour nos agriculteurs.

Nous remarquons un excédent de l'offre sur la demande soluble : mais nous ne pouvons pas regretter que le progrès génétique ou variétal ou que l'amélioration des techniques de culture et de gestion conduisent à cet excédent ! Nous constatons, hélas, que chaque fois qu'il y a surproduction il y a dégradation de la situation des marchés mondiaux. Les stocks augmentent ; les cours chutent.

Les Etats-Unis, en subventionnant directement leurs exportations, ont reconquis leurs marchés, plus d'ailleurs au détriment de l'Argentine et de l'Australie que de la C.E.E. Mais ils font tout pour que celle-ci abandonne son système de restitution à l'exportation.

Chacun sait que le libre jeu de la concurrence sur des marchés excédentaires conduit à des prix mondiaux inférieurs aux coûts moyens de production : chacun sait aussi qu'à long terme le prix d'une marchandise ne peut pas s'éloigner longtemps de son coût de production. Mais combler l'écart des prix par des aides directes encourage à produire plus !

Les Etats-Unis veulent restaurer la compétitivité de leurs exportations agricoles, réduire la charge budgétaire de leur agriculture, obtenir enfin la suppression des prélèvements à l'importation et des restitutions à l'exportation de la politique agricole commune, accusant celle-ci d'être à l'origine des pertes de parts de marché qu'ils ont subies entre 1981 et 1984.

Les Etats-Unis disposaient déjà au G.A.T.T. d'un système protectionniste et, depuis le 23 août dernier, le président Reagan a fait voter une loi commerciale elle-même très protectionniste, violant d'ailleurs l'engagement de ne pas modifier le *statu quo* législatif pendant la durée de l'*Uruguay Round*, c'est-à-dire de 1986 à 1990.

Face aux Etats-Unis, la C.E.E. doit être unie et ferme. Elle doit se servir de tous les instruments juridiques et financiers dont elle dispose.

Monsieur le ministre, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que, en dépit des divergences que j'ai rappelées et des quelques remarques que j'ai tenu à préciser, les intérêts de la P.A.C. soient préservés et que l'agriculture française, qui occupe aujourd'hui une place si importante dans notre économie, notamment pour nos exportations, permette à nos agriculteurs de regarder l'avenir avec espoir.

Quelques mots maintenant sur les contraintes communautaires.

La Communauté a trop tardé à réagir à la croissance de sa production et à l'apparition des excédents. Nous ne pouvons que le regretter. Or il n'existe pas d'autre système que la limitation de la production pour garantir les prix payés. Aujourd'hui, nos agriculteurs en sont tous conscients.

Quelles sont les contraintes ? Taxe de coresponsabilité laitière en 1977 ; quotas laitiers en 1984 ; réforme du marché de la viande bovine : création d'un prélèvement de coresponsabilité pour les céréales en 1986 ; généralisation des stabilisateurs budgétaires pour la plupart des grandes productions - céréales, graines oléagineuses, protéagineux, sucre, vin, fruits et légumes, tabac, viande ovine et caprine - entraînant les quantités maximales garanties, les fameuses Q.M.G. ; instauration d'un régime d'aide à l'« extensification » pour les produits excédentaires : je viens d'énumérer, mes chers collègues, les contraintes que les agriculteurs subissent.

Ces contraintes, il faut le savoir et le répéter, c'est le prix à payer pour permettre à la communauté économique d'occuper une place importante dans les échanges internationaux de produits agricoles.

Il faut aussi savoir et répéter qu'à côté de ces contraintes, la C.E.E. a mis en œuvre des régimes d'accompagnement, notamment des régimes d'aides transitoires au revenu agricole, sans oublier l'incitation au retrait des terres arables - à ce sujet, nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour proposer un programme national en accord avec les professionnels.

La C.E.E. propose aussi plusieurs mesures d'incitation au départ en pré-retraite : pré-retraite avec gel des terres et pré-retraite-agrandissement.

Mais tout cela doit s'insérer dans un projet global d'aménagement du territoire et répondre à la question suivante : quel développement pour les zones rurales avec l'aide financière indispensable du F.E.O.G.A., du fonds social européen et de la Banque européenne d'investissement ?

Monsieur le ministre, nous attendons de vous des propositions. Mais nous savons, vous l'avez montré avec passion devant la commission de la production et des échanges, que vous êtes très soucieux du devenir du monde rural. Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur nous. Nous savons bien que l'avenir de la société française passe par une revitalisation de son espace rural.

J'en arrive à la deuxième partie de mon rapport, l'examen du projet de budget.

Le projet de budget pour 1989 enregistre une hausse de 3,5 p. 100 par rapport aux crédits votés, pour atteindre 36,2 milliards de francs. Les dépenses ordinaires qui mobilisent la plus grande partie de ce montant - 34,7 milliards de francs - bénéficient d'un relèvement de 3,4 p. 100 et les dépenses en capital - 1,5 milliard de francs - d'une augmentation de 6,5 p. 100 en crédits de paiement.

En dépit d'une certaine rigidité de la structure du budget du ministère de l'agriculture, des économies et quelques réductions de crédits ont permis d'affirmer plusieurs priorités en matière sociale, dans le secteur de la formation, en faveur de l'aménagement rural et des investissements productifs ou industriels.

Avant d'examiner les mouvements qui ont affecté les principales dotations d'une année sur l'autre, j'aimerais, dans un premier temps, souligner le caractère étroit de la marge de manœuvre dont dispose le Gouvernement dans la répartition des crédits, du fait du poids élevé de quelques interventions publiques indispensables.

Ainsi, en 1988, trois rubriques ont mobilisé à elles seules près de 55 p. 100 de l'ensemble du budget.

D'abord, le financement des prestations sociales agricoles a requis 9,48 milliards de francs, soit 27 p. 100 du total. Or, il serait difficilement acceptable, compte tenu du déséquilibre démographique propre à ce régime et de l'évolution com-

parée du revenu et des cotisations sociales agricoles, que l'Etat ne participe pas au financement de la protection sociale des agriculteurs.

De même, les dépenses d'intervention, qui transitent pour l'essentiel par les offices, doivent s'élever pour cette année à 5,7 milliards de francs, soit 16,3 p. 100 des crédits votés. Or, les règles d'intervention définies à Bruxelles dans le cadre des organisations communes de marchés ne permettent pas de mobiliser sensiblement cette dotation en dehors des aménagements décidés par les instances communautaires.

De plus, il apparaît indispensable d'encourager, par des interventions nationales, les restructurations et de compenser les effets entraînés par la réforme de la politique agricole commune.

Le troisième poste de dépenses porte sur la charge de bonification, qui a été ramenée cette année à 3,96 milliards de francs, soit 11,3 p. 100 du total. Certes, en période de baisse des taux d'intérêts, le coût de cette dépense a tendance à diminuer et il est possible de dégager chaque année sur ce poste des économies importantes.

Mais si l'on entend assurer le financement de l'agriculture et permettre aux agriculteurs de moderniser leurs exploitations et de s'adapter à la nouvelle donne, il paraît difficile de poursuivre dans cette voie, pendant encore de nombreuses années, à moins, bien entendu, d'accepter une limitation de l'enveloppe de prêts bonifiés ou un relèvement de leur taux.

Compte tenu de cette rigidité, la marge de manœuvre pour infléchir une évolution ou pour privilégier une action est plus réduite qu'on ne l'imagine habituellement. Toutefois, elle existe et permet d'affirmer ou de confirmer des priorités dans des secteurs déterminants pour l'avenir de notre agriculture, comme le prouve ce projet de budget.

L'examen des crédits budgétaires par programmes d'actions donne une première idée des orientations que le Gouvernement entend privilégier l'an prochain.

La diminution des crédits prévus pour la valorisation de la production agricole et la charge de bonification s'accompagne en contrepartie de la progression des crédits de protection sociale, d'enseignement et de recherche des actions en faveur de l'adaptation de l'appareil de production et de l'aménagement de l'espace rural.

Une comparaison plus détaillée des chapitres budgétaires d'une année sur l'autre met en évidence l'évolution suivante qui est plus précise sur l'affectation des crédits supplémentaires dégagés.

A l'augmentation globale du budget - 1,23 milliard de francs -, viennent s'ajouter les économies mécaniques dégagées sur la charge de bonification, 457 millions de francs ; la gestion du régime des alcools, 404 millions de francs ; les interventions des offices, 377 millions de francs ; les indemnités de départ, 133,2 millions de francs ; le fonds d'action rurale, 23,8 millions de francs seulement, malheureusement ; et, dans une moindre mesure, la réduction forfaitaire de 4 p. 100 de quelques crédits d'intervention, soit au total une somme de l'ordre de 2,6 milliards de francs, c'est-à-dire 7,2 p. 100 du projet de budget.

Les crédits ainsi mobilisés ont permis d'engager les mesures nouvelles suivantes :

Dans le domaine social, l'affectation de 1,18 milliard de francs supplémentaires pour le financement des prestations sociales agricoles et de 300 millions de francs en faveur des agriculteurs en difficulté.

Dans le secteur éducatif, qui reçoit environ 200 millions de francs, la création de 135 postes supplémentaires, le renforcement des crédits destinés à l'enseignement agricole et aux bourses scolaires.

Dans le domaine de l'aménagement de l'espace rural et de la politique des structures 569 millions de francs, la mise en œuvre des dispositions communautaires relatives au retrait des terres, pour 205 millions de francs, un renforcement des actions au profit des zones défavorisées, avec 260 millions de francs, y compris la prime au troupeau allaitant, et le relèvement des crédits consacrés à l'installation, 87 millions de francs, et de ceux des S.A.F.E.R. - plus 17 millions de francs.

En matière d'investissements productifs et industriels, un développement des actions en faveur de l'hydraulique agricole, 74,5 millions de francs avec les grands aménagements régionaux, et des industries agro-alimentaires, 10,5 millions de francs.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte une mesure nouvelle de 100 millions de francs pour l'éradication de la leucose bovine, soit un total de 2,45 milliards de francs, montant auquel s'ajoute l'augmentation des moyens des services.

A côté des priorités, d'autres grandes actions méritent quelques remarques.

Pour les moyens des services : le titre III, qui concerne pour l'essentiel les crédits de personnel et les dépenses de fonctionnement ou de matériel des services, figure dans le projet de budget pour un montant de 6,62 milliards de francs, soit une augmentation de 5,25 p. 100, c'est-à-dire 330 millions de francs.

Pour la mise en valeur et la protection des forêts : si l'on ajoute les investissements du fonds forestier national aux actions menées par le ministère, c'est, au total, 1,6 milliard de francs, soit plus 2 p. 100, qui bénéficieront, en 1989, à la mise en valeur et à la protection des forêts.

Pour la sélection animale et végétale : en 1989, il est prévu de préserver l'appareil d'encadrement et de traitement informatique, qui demeure le garant de la cohérence des actions, de l'objectivité et de la fiabilité des résultats, et de développer les actions portant sur les races bovines allaitantes, l'espèce porcine et l'espèce ovine.

Il est prévu de reconduire la dotation de l'article 20 du chapitre 44-50 à son niveau de 1988, soit 118,6 millions de francs, et d'affecter si nécessaire des crédits complémentaires en provenance du F.A.R., comme il est de tradition.

Les crédits inscrits en faveur de la sélection végétale, après avoir sensiblement oscillé, en 1987, avec une réduction de 20 p. 100, et en 1988, avec une augmentation de 31 p. 100, se stabilisent en 1989 à hauteur de 7,48 millions de francs.

Pour la modernisation des exportations, la dotation du chapitre 44-40 finance des aides liées, ou non, à la réalisation d'un plan d'amélioration matérielle, et qui ont pour objet d'accompagner les efforts d'investissements en matière de modernisation - aide de démarrage aux groupements, aide à la tenue d'une comptabilité de gestion.

Pour 1989, la dotation inscrite dans le projet de budget s'élève à 70 millions de francs de moins qu'en 1988, mais il est vrai que la suppression de la prime communautaire d'orientation vers la production de viande bovine et ovine intervient pour 2 millions de francs dans cette réduction de crédits. Les remboursements du F.E.O.G.A., qui devraient s'élever à 20 millions de francs, s'ajoutent à ce montant, soit un total de 90 millions de francs. Voilà pour les remarques que je tenais à faire.

En conclusion, puis-je rapidement vous rappeler, monsieur le ministre, les inquiétudes des agriculteurs ? Jeudi dernier, les parlementaires de la commission de la production et des échanges n'ont d'ailleurs pas manqué de le faire. Inquiétudes pour les cotisations du B.A.P.S.A., inquiétudes pour les crédits du F.A.R., inquiétudes pour l'impôt foncier non bâti, inquiétudes pour l'enveloppe de bonifications des C.U.M.A., inquiétudes pour le fonds national de développement des adductions d'eau.

Mais, monsieur le ministre, connaissant votre détermination, je ne doute pas que, au cours de la journée, vous nous apporterez les réponses encourageantes qui permettront aux députés des différents groupes de voter les crédits de votre ministère, ce que je souhaite vivement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture et la forêt.

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la commission des affaires étrangères, dans le respect de ses compétences, a examiné les rapports que l'agriculture française entretient avec le reste du monde. Plusieurs facteurs justifient l'avis de cette commission, et d'abord la contribution positive de l'agro-alimentaire aux résultats du commerce extérieur. L'excédent prévu autour de 40 milliards pour 1988 témoigne du rôle qu'y tiennent les produits issus de notre agriculture.

Nous ne devons cependant pas nous laisser griser par ce score. Il ne doit pas nous masquer des carences très préoccupantes. D'une part, cet excédent entraîne des importations qui ne sont pas comptabilisées dans son bilan : matières premières, machines, engrais. D'autre part, il résulte essentiellement de produits bruts, alors que les produits à plus haute valeur ajoutée sont déficitaires.

Au « menu » des sommets des chefs d'Etat, source de conflits au G.A.T.T., ange et démon de l'Europe, l'agriculture est devenue le passage obligé des relations Nord-Sud. Son pouvoir de négociation « plus fort que le pétrole », selon l'expression d'un ministre américain, transforme l'activité nourricière en arme politique de premier plan. La grande masse des agriculteurs de la planète souffre de ce redoutable honneur dans lequel prennent source nombre de problèmes et de prétextes que l'on sert en pâture à l'opinion publique.

Analysés dans mon rapport écrit, je ne veux faire ici que quelques commentaires.

L'obstination des U.S.A. à vouloir rester les maîtres absolus du garde-manger du monde nourrit la plupart des lignes directrices de la politique agricole.

Premier noyau central : le dogme des prix mondiaux et de la compétitivité. En fait, ces concepts servent de paravent au pillage des plus faibles par les plus forts. Aucune solution n'est possible contre la faim et le sous-développement si ne sont pas changés fondamentalement les critères de rémunération des coûts des productions agricoles.

Les critères actuels enfoncent les pays pauvres dans la dette « jusqu'au cou », titre d'un ouvrage de Susan Georges qui met à nu les mécanismes d'appauvrissement de ces pays. Ces mêmes mécanismes jouent en France contre nos agriculteurs les moins pourvus.

Deuxième noyau du dogme, la surproduction et les stocks.

Le royaume du roi profit ne connaît que les besoins solvables. « Qui paie, boit et mange » constitue sa seule loi, rendue moralement supportable par la charité. Or les besoins sont supérieurs aux productions actuelles.

L'humanité est confrontée non pas à des stocks inutiles mais à des stocks inutilisés et mal répartis parce que ce sont des produits de la politique productiviste.

Au lieu de mettre en cause les principes qui ont conduit à ces résultats, les autorités des grands pays capitalistes, dont la France, depuis 1984 notamment, se sont engagées dans les limitations de productions et la baisse des prix, entraînant notre économie dans une spirale dangereuse.

Sur la base des résultats acquis, votre rapporteur s'est livré à quelques réflexions sur les orientations qui nous sont proposées pour l'avenir, notamment dans le cadre de ce que beaucoup appellent le « grand marché » de 1992.

Toutes les causes de la crise constituent les mécanismes vitaux du marché unique : prix mondiaux, compétitivité, concurrence sont au centre des politiques retenues.

Tout permet de dire aujourd'hui que cette prochaine étape aggravera encore les déséquilibres entre les économies, entre les régions et les individus.

Tout permet de dire que seule une toute petite minorité trouvera ses intérêts dans cette politique de soumission aux lois des plus forts.

Je retire de la préparation de mon rapport la conviction qu'une autre politique, une politique faisant des besoins humains le centre de son âme, est non seulement nécessaire mais aussi possible.

Les progrès du désarmement et de la confiance entre les peuples nous en offrent les moyens financiers et politiques. Il nous appartient de les saisir.

Monsieur le ministre, qu'il s'agisse des relations avec les pays en voie de développement, du fonctionnement de la Communauté, de son insertion dans les échanges mondiaux ou de la manière dont elle subit la domination américaine, sur aucun point la France n'est pleinement elle-même.

En conclusion, s'il s'agissait de sanctionner cette politique, je n'hésiterais pas. Mais l'avis demandé est plus limité. La commission des affaires étrangères doit seulement se prononcer sur les crédits qui concourent à l'action extérieure de la France.

Votre rapporteur vous les a exposés par écrit, mes chers collègues. Il les trouve insuffisants. Néanmoins, conscient des limites de leur portée, il s'en est remis à la sagesse de la commission, qui les a adoptés, et vous invite donc à les ratifier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de B.A.P.S.A. que nous allons examiner est le deuxième budget annexe après celui des P.T.T. par l'importance des crédits inscrits et le premier par son impact social.

Ce budget s'élèvera à 73,05 milliards de francs en 1989, soit une augmentation de 3,9 p. 100 par rapport au budget de l'année en cours. Je rappelle à titre de comparaison que l'augmentation générale du projet de budget de l'Etat pour 1989 est de 4,7 p. 100.

Je vous renvoie pour les développements à mon rapport écrit, me bornant ici à citer les chiffres principaux que j'assortirai de quelques commentaires.

Pour ce qui concerne le financement, j'appelle votre attention sur deux points essentiels : d'abord, les cotisations professionnelles qui vont représenter 19,5 p. 100 du financement du B.A.P.S.A., soit 14,25 milliards de francs et une hausse de 5,8 p. 100. Ensuite, les subventions du budget général qui représentent 14,6 p. 100 du B.A.P.S.A., 9,15 milliards de francs, soit une augmentation de 7,63 p. 100. A ce chiffre, il convient d'ajouter la contribution de l'Etat aux prestations familiales agricoles pour 1,5 milliard de francs, si bien que la subvention totale du budget au B.A.P.S.A. s'élèvera à 12,44 p. 100.

Je rappelle enfin que les taxes de solidarité et les taxes sur les produits communautaires qui financent pour 2,5 p. 100 le B.A.P.S.A. vont représenter 2,83 milliards de francs et, si l'on s'en tient seulement aux taxes sur les produits, 1,82 milliard de francs, soit une augmentation de 5,32 p. 100. Cette hausse est contraire à la volonté du Gouvernement de démanteler progressivement les taxes sur les céréales, sur les oléagineux et sur les betteraves qui représentent à elles seules 1,5 milliard de francs. Mais ce démantèlement total se traduirait par une hausse d'environ 10 p. 100 des cotisations s'il était intégralement répercuté sur celles-ci.

Enfin, la compensation démographique - 26,8 p. 100 du B.A.P.S.A. - s'élèvera à 19,6 milliards de francs. L'augmentation, 1,84 p. 100, sera donc très faible. J'ajoute que le versement de la C.N.A.F. qui ne représentera que 1,18 p. 100 du B.A.P.S.A. s'élèvera à 864 millions de francs, soit une forte diminution - de près de 40 p. 100 - mais qui tient à des considérations démographiques.

Voilà pour le financement.

J'en viens aux prestations : dans le projet de budget, 56,15 p. 100 des prestations sont consacrés à la vieillesse ; pour la première fois, elles passent la barre des 40 milliards de francs - 41,02 milliards de francs très précisément.

Vient ensuite pour 35,36 p. 100 des prestations le poste maladie-maternité-invalidité : 25,8 milliards de francs. La maladie représente l'essentiel, bien entendu, avec 24,9 milliards de francs, en augmentation de 6,47 p. 100, ce qui souligne une reprise de l'augmentation des dépenses de santé ; pour la maternité, les dépenses sont en baisse, et elles sont très faibles : 162 millions de francs ; elles ne représentent que 0,5 p. 100 des dépenses globales contre 5 p. 100 dans le régime général. Le nombre des maternités est en diminution, ce qui souligne à nouveau le déséquilibre démographique que connaît l'agriculture.

Enfin, l'invalidité figure pour 741 millions de francs, en baisse de 1,85 p. 100.

Troisième poste : les prestations familiales, avec 7,06 p. 100 de l'ensemble des prestations et 5,16 milliards de francs. Cette baisse de 1,6 p. 100 par rapport à l'année en cours résulte elle aussi de l'évolution démographique.

Ces chiffres brièvement rappelés, je voudrais me livrer à une analyse et à quelques commentaires dans trois domaines.

Premier commentaire : les prestations restent insuffisantes. Le montant des pensions vieillesse est encore médiocre, en dépit de l'augmentation des crédits. Alors, d'où vient cette augmentation ? On pourrait dire qu'elle est provoquée par l'abaissement de l'âge de la retraite, puisque celui-ci va passer de soixante et un ans en 1989 à soixante ans en 1990. Or, si l'on examine les chiffres, on s'aperçoit que le coût de l'abaissement de l'âge de la retraite, qui va concerner 42 000 personnes en 1989, ne s'élèvera qu'à 500 millions de francs, sur plus de 40 milliards. On ne peut donc pas imputer la cause de l'augmentation des crédits à l'abaissement de l'âge de la retraite. Il faut le reconnaître. Le grand problème vient de l'augmentation du nombre des retraités. Les

dépenses liées à ce poste ont pratiquement doublé en dix ans, et nous en reparlerons tout à l'heure. Ce n'est malheureusement pas fini.

Pour ce qui a trait aux pensions d'invalidité, les agriculteurs soulignent que leur niveau reste faible. Il attendent des réformes qui doivent intervenir. Je sais, monsieur le ministre, que c'est l'une des mesures que vous envisagez prochainement.

Deuxième commentaire : la hausse des cotisations. Cette hausse paraît sous-estimée. Vous connaissez, monsieur le ministre, l'argumentation des agriculteurs. Je vous la rappelle : on a affecté au B.A.P.S.A. de 1988 une cotisation de 193 millions de francs qui a, en fait, été payée en 1987, si bien que l'augmentation des cotisations en 1989 sera de 7,67 p. 100 et non de 5,8 p. 100. Mais comme, toujours pour des raisons démographiques, le nombre des cotisants va encore diminuer en 1989, la charge moyenne supportée par chacun sera encore supérieure à ce pourcentage.

Quant à la moyenne, elle suppose par définition des écarts, et certains subissent une augmentation de leur cotisation encore plus importante. Selon la F.N.S.E.A. - je cite mes sources - les opérations de correction du revenu cadastral conduiraient dans plus de vingt départements à une hausse de l'assiette de 5 p. 100, aboutissant au bout du compte à une hausse des cotisations de 15 p. 100.

D'où deux nécessités. La première est conjoncturelle : il faudrait fixer un plafond de hausse des cotisations pour éviter un tel pourcentage. La seconde est de fond : le système de cotisations prenant pour référence le revenu cadastral est mauvais, complexe et irréaliste en dépit des corrections qui ont été déjà pratiquées.

La commission des finances a adopté à cet égard une observation soulignant l'urgence nécessitant d'une réforme du calcul des cotisations sociales des agriculteurs, de façon à les asséoir sur les revenus réels et non plus sur le revenu cadastral qui ne reflète nullement la capacité contributive.

Troisième commentaire : l'Etat entend augmenter sensiblement sa participation. Sa contribution au B.A.P.S.A. va même représenter l'essentiel de l'effort supplémentaire en faveur de l'agriculture, puisque, hors B.A.P.S.A., le budget de l'agriculture n'augmentera que de 0,2 p. 100, c'est-à-dire qu'en fait il diminuera, preuve - vous le regrettez comme moi, monsieur le ministre - que l'agriculture n'est pas considérée comme un poste prioritaire dans le budget de l'Etat.

M. Arnaud Lepercq. C'est vrai !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Si je voulais résumer ces trois critiques en termes simplistes, je dirai ceci : premièrement, les prestations sont insuffisantes, il faut les augmenter ; deuxièmement, les cotisations sont trop élevées, il faut les réduire ; troisièmement, la différence doit être compensée par l'Etat, qui doit, bien entendu, dans le même temps, baisser le poids des impôts et des charges.

Ce serait un discours purement démagogique alors qu'il convient, dans l'examen d'un sujet aussi sérieux, de se garder de toute démagogie. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

En réalité, ce B.A.P.S.A. est pratiquement dans la ligne des précédents. Il ne traite pas les problèmes de fond, liés aux évolutions structurelles.

Depuis 1985, le nombre des agriculteurs actifs a baissé de quelque 4 p. 100 par an en moyenne et celui des exploitations de quelque 3 p. 100. Il en résulte, bien entendu, un déséquilibre croissant du rapport entre les cotisants et les bénéficiaires. De 1982 à 1989, ce rapport est passé de 0,29 p. 100 à 0,26 p. 100 pour la maladie. Plus significatif et plus grave encore, il est passé de 1,21 p. 100 à 0,82 p. 100 pour la vieillesse.

Or nous savons pertinemment que l'écart va encore s'élargir. La population active agricole, qui représente aujourd'hui de 6 à 6,5 p. 100 des actifs, pourrait dans quelques années, selon une évolution que nous ne pouvons que constater, tomber à 3 p. 100. Le problème de fond de la protection sociale agricole est ainsi posé. Il ne sera pas résolu par le B.A.P.S.A. tel qu'il est aujourd'hui. Je considère donc, à titre personnel, qu'une assimilation au régime général est souhaitable, dès lors que les conséquences financières en seront prises en compte.

M. Gérard Gouzas. C'est courageux !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Une grande réforme est inéluctable. Je vous donne acte, monsieur le ministre, que vous n'avez pas eu le temps de l'engager. Je considère donc que ce B.A.P.S.A. est un budget de transition et qu'il faut lui accorder un sursis dans l'attente de cette grande réforme nécessaire.

C'est pourquoi, sous réserve des corrections que je viens de suggérer afin de ne pas trop pénaliser un certain nombre d'exploitants, j'ai proposé à la commission des finances, bien que ce ne soit peut-être pas l'usage, d'approuver votre projet de B.A.P.S.A. Elle m'a suivi dans cette voie et vous invite, mes chers collègues, à l'approuver à votre tour. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en l'absence d'un dessein clairement précisé sur les grandes lignes de la politique agricole, il reste possible de juger ce projet de B.A.P.S.A. selon ses orientations implicites, aussi bien au niveau de la protection sociale qu'il assure aux exploitants qu'au niveau de la charge de financement correspondante.

Il est à la fois important et nécessaire de mesurer ce budget au regard de l'évolution du revenu agricole. Or cette évolution paraît, pour le moins, peu favorable, car elle est conditionnée par les éléments suivants : la détérioration du rapport entre le prix des produits et celui des fournitures ; l'application en réaction des prix communautaires de certains produits et les conséquences qui en découlent, telles les pénalités pour dépassement de quotas ; la variation des subventions accordées.

Dans ce contexte peu favorable, et même avec une augmentation globale de 3,9 p. 100 par rapport à 1988, ce projet de budget ne semble pas devoir améliorer la protection sociale des agriculteurs.

De façon succincte, on note, du côté des recettes, une très forte augmentation de la subvention de l'Etat mais aussi une hausse très sensible des cotisations de la profession, et, du côté des dépenses, la poursuite de la détérioration des comptes de l'assurance vieillesse ainsi que la croissance des comptes maladie.

Pour ce qui est des recettes, trois phénomènes doivent être mis en évidence : la forte augmentation du financement professionnel ; la baisse mécanique des transferts de solidarité ; la hausse des transferts d'équilibre. Ne pouvant, faute de temps, entrer dans le détail de ces évolutions au demeurant décrites dans le rapport écrit, je me bornerai à noter que la part du financement professionnel augmente à nouveau puisqu'elle atteindra en 1989 environ 22 p. 100. Encore la hausse des cotisations sociales annoncée paraît-elle très minorée par rapport à ce qu'elle sera en réalité, du fait - on le sait - de la diminution du nombre de cotisants, du fait aussi de la variation de l'assiette cadastrale. Au vu des éléments dont nous disposons, il est probable que cette augmentation atteindra, dans certains cas, un pourcentage de 10 p. 100, voire de 15 p. 100. Non seulement cette hausse est inquiétante, mais elle sera insupportable et il faut s'attendre, dans la pratique, à ce que de nombreux cotisants ne puissent y faire face, malgré les mesures déjà prises pour atténuer certaines difficultés. On doit donc craindre de voir augmenter le nombre - actuellement 10 000 - des exploitants que l'on peut dire en cessation de couverture sociale.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'insiste à mon tour sur la nécessité d'entreprendre très rapidement la réforme du mode de calcul des cotisations. Ce doit être pour vous - et je suis sûr que cela le sera - une action prioritaire, même si, chacun en convient, le dossier est très difficile. Cette mise à plat du système doit se faire en concertation avec les agriculteurs, qui sont à la fois très conscients des difficultés et très responsables, et en y associant la représentation nationale. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a adopté, à l'unanimité, hier une observation en ce sens, qui rejoint celle de la commission des finances.

Le 20 septembre dernier, vous disiez vous-même que « vous rêviez d'un mécanisme simple ». Eh bien, essayons tous ensemble de passer du rêve à la réalité !

Pour ce qui a trait aux dépenses, leur évolution ne traduit pas une amélioration très sensible de la protection sociale. En résumé, il faut noter que les déséquilibres constatés sont propres au B.A.P.S.A. pour certains et, pour d'autres, communs à tous les régimes sociaux.

Si l'on examine les pourcentages d'augmentation par secteur, on constate que les prestations familiales ne progressent que peu alors que les prestations maladie, maternité et invalidité sont en croissance rapide.

Pour l'assurance vieillesse, la croissance est plus lente, sans doute, mais aussi plus régulière. Elle s'explique, pour 1989, par l'arrivée d'environ quarante mille retraités supplémentaires et par l'incidence d'une revalorisation de 3,2 p. 100 des pensions. Le rapport actifs-retraités - c'est une évidence qu'il faut rappeler sans cesse - n'a, en général, aucune chance de s'améliorer, mais c'est dans le régime agricole que l'aggravation est la plus rapide.

Pour l'assurance maladie, on relève deux évolutions ayant des conséquences inverses, d'une part, la diminution de 2,2 p. 100 du nombre des personnes protégées et, d'autre part, l'augmentation de la consommation des soins, dont l'une des causes est le vieillissement de la population concernée.

L'allocation de remplacement passe de 60 à 74 millions de francs. Cette forte augmentation découle du fait que les agricultrices se font remplacer de plus en plus longtemps à l'occasion de leurs maternités. Le nombre moyen de journées de remplacement par bénéficiaire est ainsi passé de vingt-cinq en 1985 à trente-cinq en 1986, ce qui reste très en dessous de la durée maximale, fixée à cinquante-six jours.

Pour l'amélioration souhaitable de la protection sociale agricole, il faut, conformément à l'objectif de la précédente loi d'orientation, continuer de progresser aussi rapidement que possible dans la voie de l'harmonisation des retraites. Les exploitants sont particulièrement sensibles au fait qu'ils n'ont pas la possibilité de se constituer une retraite complémentaire dans des conditions identiques à celles dont bénéficient les ressortissants d'autres régimes. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a également adopté une observation à ce sujet. Et je n'aurai garde d'oublier la situation, en matière de retraite, des conjoints d'exploitants.

En conclusion, compte tenu de la situation difficile de l'agriculture, tout particulièrement dans les régions défavorisées, la trop forte augmentation des cotisations qui nous est proposée me semble d'autant moins acceptable qu'elle n'est pas accompagnée d'une amélioration significative des prestations, c'est-à-dire de la protection sociale. Faire ce constat, ce n'est pas ignorer l'importance du versement de l'Etat, ce n'est pas non plus ignorer les mesures qui ont été prises pour atténuer les difficultés sociales de l'agriculture, en application soit de la conférence annuelle du 25 février 1988, soit du conseil des ministres du 27 juillet, soit de décisions plus récentes telles que l'institution du R.M.I. Mais si, samedi à l'aube, 100 millions supplémentaires ont été annoncés pour le F.I.D.A.R., peut-être eût-il fallu songer aussi à revoir les recettes de ce budget annexe.

Néanmoins, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous propose, à la majorité de ses membres, d'adopter les crédits du B.A.P.S.A. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Gérard Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe socialiste a examiné le projet de budget de l'agriculture pour 1989 avec un quadruple souci.

Ce budget répond-il aux besoins de modernisation de notre agriculture ?

Prend-il en compte l'indispensable solidarité que l'on doit à ceux et à celles qui subissent durement les conjonctures économiques et les mutations technologiques, mais aussi les imprévisions météorologiques et les aléas des marchés mondiaux ?

Comment ce budget traite-t-il l'aménagement du territoire et comment contribuera-t-il au développement des zones défavorisées ?

Enfin, s'inscrit-il dans le contexte communautaire et mondial des marchés agricoles ?

Il s'agit là de réelles préoccupations qui concernent l'avenir de millions de Françaises et de Français, mais aussi celui de vastes régions rurales en déclin économique et démographique.

Le désarroi est grand, monsieur le ministre, dans nos campagnes (*Eh oui ! sur les bancs du groupe de l'Union du centre*) et l'argent distribué pour calmer les impatiences ne suffit plus. Il faut aujourd'hui redonner l'espoir, comme en 1936, quand les socialistes créèrent l'office du blé, encouragèrent la mutualisation et les coopératives, élaborèrent la première politique agricole d'ensemble pour consolider l'exploitation familiale et pour organiser ses rapports avec le système économique global.

M. Philippe Séguin. Cela remonte à peine à un demi-siècle !

M. Gérard Gouzes. Il faut retrouver des mécanismes de protection et de développement, comme en 1945 avec Tangy Prigent, lorsque fut mis en place le statut du fermage et du métayage.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Il faut, comme en 1984, lorsque les socialistes ont doublé le montant de la D.J.A. et le nombre de ses bénéficiaires ou lorsqu'ils ont réorganisé les marchés agricoles franco-français en installant les offices par produit, comme en 1985, lorsqu'ils ont créé l'E.A.R.L. et ont permis aux agriculteurs de prendre, au même titre que les autres Français, leur retraite à soixante ans (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Arnaud Lopercq. Pas encore !

M. Gérard Gouzes. ... il faut, dis-je, reprendre le chantier de la modernisation économique et sociale du secteur agricole.

Il faut, aujourd'hui plus que jamais, comme nous l'avons fait lors des négociations sur la réforme de la P.A.C., sur les traités d'élargissement européen, sur les compromis de l'Europe verte, sur les importantes négociations du G.A.T.T. qui s'annoncent après Islamabad, à mi-parcours de l'*Uruguay Round*, les 5 et 7 décembre prochains à Montréal, veiller sur les intérêts et sur l'avenir de notre agriculture.

L'agriculture française et européenne poursuit toujours la profonde mutation amorcée dans les années 60. Pourtant, l'expansion de la production et l'augmentation constante de la productivité ne sont plus des objectifs propres à résoudre tous les problèmes, et la saturation des marchés fait du progrès technique non plus une promesse mais une menace pour l'avenir.

La nécessité de rendre notre agriculture toujours plus performante et plus compétitive n'apparaît pas toujours évidente à tous les agriculteurs. Nous n'avons pourtant pas le choix. L'alternative au développement, c'est le déclin et la perte des marchés intérieurs ou extérieurs.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Nous ne sommes plus dans cette période où l'on présentait des plans de développement qui servaient à accroître les excédents et nous ne sommes pas davantage dans une économie de prix administrés et décidés « en haut » !

Enfin, la concurrence mondiale s'intensifie et force est de constater que le déficit global en produits agricoles de la Communauté, qui est le plus gros importateur mondial, a été en 1986 de 24 milliards d'ECU !

Il est donc indispensable de moderniser l'agriculture française et le budget qui nous est proposé y contribue puisqu'il enregistre une progression de 3,5 p. 100, supérieure au rythme de l'inflation. C'est un bon point et il est significatif que l'effort global de la collectivité nationale en direction de l'agriculture, qui était de 60 milliards en 1980, soit passé à 106 milliards de francs en 1985 et doit atteindre 134 milliards en 1989.

Les priorités retenues sont la formation, la qualification des enseignants, les crédits de l'enseignement agricole, qui progressent de 6 p. 100, l'augmentation des bourses d'études - plus 4,8 p. 100 - enfin la recherche, dont la forte croissance s'établit à 16,3 p. 100. Aujourd'hui, un agriculteur efficace doit obligatoirement être un agriculteur bien formé.

L'investissement est encouragé puisque les crédits de paiement augmentent de 6,50 p. 100. Cette progression atteint même 15,6 p. 100 en matière d'hydraulique ; nous nous en réjouissons !

Au moment où l'actualité nous interpelle, la création du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires nous paraît une excellente initiative pour le développement des actions d'ordre scientifique dans le domaine de la santé animale, de la salubrité alimentaire et de la valorisation de la qualité.

Les efforts en faveur de la mécanisation en montagne ou de la construction et de la rénovation des bâtiments d'élevage sont de bonnes choses pour les zones défavorisées.

D'autres mesures plus spécifiques sont prises en faveur de la modernisation de l'agriculture, et nous avons à cet égard, monsieur le ministre, plusieurs souhaits à formuler.

De la même façon que dans le projet de budget, il a été décidé de réduire les taux de l'impôt sur les sociétés industrielles lorsque les bénéfices sont réinvestis, nous souhaiterions que soit donnée, dans le secteur agricole, une plus grande ampleur aux déductions pour autofinancement codifiées à l'article 72 D du code général des impôts.

Dans le même souci de modernisation, nous suggérons que l'apport de patrimoine en E.A.R.L. - ou sa transmission lors d'une succession *post mortem* - soit moins taxé qu'il ne l'est.

Pour faciliter l'installation, il faut favoriser l'apport et le maintien des capitaux en agriculture. Pour encourager les exploitants à séparer leur patrimoine personnel de leur outil de travail, idée qui m'est très chère, il faut supprimer les obstacles fiscaux à la mise en société de l'exploitation individuelle.

Aujourd'hui, si l'on veut maintenir des exploitations modernes et compétitives capables d'assumer les règles du grand marché intérieur européen, il est indispensable d'alléger les plus-values professionnelles en cas de cessation d'activité et de reprise. Le groupe socialiste souhaiterait, monsieur le ministre, que le Gouvernement fasse un effort significatif dans ce domaine, non pour soulager la contribution fiscale, mais pour inciter et encourager ceux qui investissent dans la modernisation de leur exploitation et qui voient leurs besoins de financement croître sans cesse.

M. Germain Gengenwin. Le budget ne prévoit rien dans ce domaine !

M. Gérard Gouzes. Après ces demandes dont la satisfaction est nécessaire à la modernisation de l'agriculture - et à propos desquelles sont donnés tout de même certains éléments, même si mon collègue n'a pas tout lu - le groupe socialiste voudrait insister sur la situation désespérée de milliers d'agriculteurs dont le désarroi est réel et auxquels il faut redonner l'espoir.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Deux ans de Guillaume, c'est dur ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. René André. Cela n'a rien à voir !

M. le président. Messieurs, s'il vous plaît !

M. René André. Ils commencent ; nous sommes obligés de continuer !

M. Jean-Louis Gosduff. C'est de la provocation !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ils aboient tout de suite !

M. le président. Mes chers collègues, nous avons bien commencé ce débat budgétaire. Restez calmes !

M. René André. Alors, monsieur le président, dites à M. Tavernier de se taire !

M. Arnaud Lopercq. Et de ne pas provoquer !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ils sont vraiment hargneux ce matin !

M. le président. Poursuivez, monsieur Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Ils sont 40 000 à ne plus pouvoir rembourser leurs prêts au Crédit agricole et 10 000 sans couverture sociale.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, répond partiellement à cette situation en dotant de 300 millions de francs les commissions départementales d'aide aux agricul-

teurs en difficulté. L'expertise des difficultés individuelles et le suivi du redressement seront ainsi financés, mais cela suffira-t-il ? Nous savons, monsieur le ministre, que de nouveaux textes sont en préparation - certains étaient même en discussion au Sénat - et vont bientôt venir devant nous. Leur objectif est de sauver de la saisie et de l'expulsion des milliers d'agriculteurs en difficulté et nous en sommes particulièrement satisfaits.

Il n'existe pas de raisons valables de refuser plus longtemps la prise en compte de la dimension économique et sociale de l'exploitation agricole au même titre que les autres activités économiques de notre pays.

Les agriculteurs ont vu leurs difficultés financières croître ces dernières années du fait de la baisse du revenu agricole, des difficultés à maîtriser les marchés, des besoins d'investissements, d'une fiscalité complexe et mal adaptée, enfin de l'endettement et de l'augmentation des charges et des coûts de production.

Une question les préoccupe de plus en plus et nous interpelle, nous aussi, élus locaux : il s'agit de l'impôt sur le foncier non bâti, dont les bases ne correspondent plus aux réalités et qui s'alourdit sans cesse dans des communes rurales souvent en déclin démographique et économique.

M. René André. Exact !

M. Gérard Gouzes. Le groupe socialiste estime que les mesures de gel des terres adoptées sous le précédent gouvernement...

M. Alain Bonnet. Eh oui !

M. Gérard Gouzes. ...et l'intensification envisagée vont poser de manière encore plus nécessaire et plus urgente la question de la réforme de la fiscalité locale et de l'impôt foncier non bâti.

M. René André. Tout à fait d'accord sur ce point !

M. Gérard Gouzes. Je vous remercie, monsieur le ministre, de nous éclairer sur les intentions du Gouvernement dans ce domaine, qui devient de plus en plus sensible.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Mais la solidarité, c'est aussi, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'application aux agriculteurs du revenu minimum d'insertion, de la reprise des couvertures sociales, du reclassement de ceux qui ne pourront pas, hélas ! repartir, de la préretraite et de l'amélioration du niveau des retraites versées.

Nos collègues M. Vasseur et M. Bayard ont évoqué le problème des prestations sociales agricoles. Ils vous ont dit l'impatience de la commission des finances - et j'ajouterais du groupe socialiste - à voir s'engager la véritable réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles et la fin du système dit du revenu cadastral. En attendant, je me contenterai, monsieur le ministre, de vous demander les incidences concrètes que représentera l'augmentation des dépenses de retraite agricole sur la revalorisation générale des pensions.

La solidarité, c'est également l'étalement des pénalités laitières, sans oublier non plus ceux qui ont fait des efforts et qui se sont eux-mêmes pénalisés en respectant leurs quotas.

M. René André. C'est exact !

M. Gérard Gouzes. Sur ce sujet difficile, le groupe socialiste a apprécié, monsieur le ministre, votre propos et votre détermination quand vous avez déclaré : « Aucun producteur de lait ne doit rester abandonné sur la route. »

M. René André. Il faudrait que cela passe dans les faits !

M. Gérard Gouzes. Mais la solidarité c'est aussi, monsieur le ministre, le fondement d'une politique d'aménagement rural efficace.

M. René André. Paroles verbales !

M. Gérard Gouzes. Attendez ! Ne vous impatientez pas !

M. René André. Les producteurs de lait s'impatientent, eux !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Monsieur André, n'interrompez pas sans cesse l'orateur !

M. le président. Monsieur André, laissez l'orateur s'exprimer.

Poursuivez, monsieur Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Les producteurs de lait se sont impatientés pendant deux ans. Ils peuvent attendre quelques mois avant d'avoir satisfaction ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je disais donc que la solidarité c'était aussi une politique d'aménagement rural efficace. Or, force est de constater, mes chers collègues, que la politique d'aménagement rural a commencé à se manifester dans les années soixante avec la délimitation des zones spéciales d'action rurale, des zones de rénovation rurale, des zones agricoles défavorisées. Des institutions ont été mises en place comme les commissaires à l'aménagement. Des politiques spécifiques ont été lancées comme les chartes de développement, les politiques en faveur de la montagne, les P.A.R. Des fonds budgétaires spécialisés ont été créés comme le F.I.D.A.R. en 1979, le F.I.A.M. en 1985, le F.A.R., le F.R.I.L.E. aujourd'hui.

Des techniques nouvelles ont été mises en place : contrat de pays, contrat de plan. Des aides nombreuses ont été distribuées et à la solidarité nationale s'est ajoutée la solidarité communautaire : le F.E.O.G.A.-orientation, le FEDER, la banque européenne d'investissement, les P.I.M. et j'en passe.

Malgré cela, monsieur le ministre, la situation de l'espace rural - il faut le reconnaître - n'a cessé globalement de se dégrader. Or nous ne trouvons pas, dans les crédits accordés dans ce budget au F.I.D.A.R. ou au F.A.R., l'effort que nous paraît mériter ce secteur. Déjà l'an dernier le F.I.D.A.R. subissait une baisse en autorisations de programme. Il est vrai, soyons objectifs...

M. Philippe Séguin. Cela changera !

M. Gérard Gouzes. ... que la D.A.T.A.R. porte ses efforts vers les zones industrielles sinistrées et que le secteur agricole n'est, à l'évidence, plus créateur d'emplois, mais il nous semble important, monsieur le ministre, de revoir le dossier de l'aménagement du territoire et de réorienter, peut-être, l'aménagement rural autour du remarquable réseau de villes moyennes qui existe en France.

M. René André. Très bien !

M. Gérard Gouzes. C'est un autre débat.

Dans tous les cas, il nous paraît indispensable de réviser les chiffres initialement prévus dans ce chapitre.

J'ai bien noté que près de deux milliards de francs étaient prévus pour la mise en valeur et la protection de la forêt, ainsi que pour la modernisation de la filière bois, avec une augmentation de 7,1 p. 100 pour le fonds forestier national.

L'effort en faveur du conservatoire de la forêt méditerranéenne sera également poursuivi.

De même, nous notons les efforts que vous consentez, monsieur le ministre, pour l'aquaculture continentale, pour la promotion des produits alimentaires de montagne ou l'élevage allaitant du Massif central.

Enfin, nous nous félicitons de l'augmentation de 8 p. 100 des crédits de paiement des sociétés d'aménagement rural.

Enfin, dernière question, ce budget s'inscrit-il dans le contexte international dont parlait tout à l'heure notre collègue M. Métais ?

Ce contexte international, nul ne peut plus, aujourd'hui, l'ignorer ni dans ses analyses ni dans les solutions qu'il propose.

L'échec des politiques agricoles planifiées nous conforte dans l'idée que seul le marché peut orienter les productions agricoles. Les marchés sur lesquels nous pouvons progresser sont nombreux : je parlerai du marché communautaire, mais je parlerai aussi, tout simplement, du marché mondial.

Le Président de la République, M. François Mitterrand, a défendu, je dirais avec brio, une ligne claire et ferme face aux U.S.A., à Toronto, dans ce domaine.

M. René André. Il faudrait aussi de l'efficacité !

M. Gérard Gouzes. Vous-même, monsieur le ministre de l'agriculture, vous avez su trouver les mots justes à l'université de Purdue, le 13 septembre dernier.

Le désordre qui règne sur les marchés mondiaux est insupportable et, à terme, dangereux, disiez-vous, et il est temps de dénoncer avec la plus grande vigueur l'attitude des États-Unis d'Amérique qui, dans le même temps où ils demandent avec insistance le démantèlement de toutes les aides à l'agriculture européenne, subventionnent massivement leurs agriculteurs et leurs productions.

M. le président. Monsieur Gouzes, je vous demande de conclure.

M. Gérard Gouzes. Je conclus, monsieur le président, en expliquant que le programme d'urgence temporaire qui vient d'être institué et renforcé aux États-Unis a engagé plus de 2,5 milliards de dollars. Les exportations de blé américain sont passées de 25 à 44 millions de tonnes, dont 65 p. 100 sont subventionnées ! Comment le marché mondial des céréales pourrait-il résister à de telles méthodes ?

Depuis, les États-Unis ont étendu ces procédés à d'autres productions, comme le poulet, d'où notre inquiétude. Jamais les subventions américaines aux exportations et les aides directes n'ont été aussi fortes et le récent *trade bill* accentue cette tendance au protectionnisme.

Face à ces contraintes, le groupe socialiste a la conviction que l'Europe reste le seul avenir possible et que nul ne pourra revenir sur la contrainte budgétaire européenne sans revenir sur la politique agricole commune.

D'autres ont cru, tout récemment encore, qu'il suffisait de nier cette réalité pour tout résoudre. Leur silence, aujourd'hui, après leur échec cuisant, mérite de tous plus de réflexion et de certains davantage de modestie.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Nous pouvons et nous devons mettre l'agriculture et l'agro-alimentaire français au premier rang en Europe. L'agriculture de l'an 2000 devra être efficace et performante, et notre devoir est de tout faire pour que ce secteur qui rapporte un excédent annuel de plus de 30 milliards de francs à notre balance commerciale se développe.

Vous l'annonciez le 30 juin 1988, monsieur le ministre, devant le congrès du C.N.J.A. : la compétitivité de l'agriculture française est l'une des meilleures d'Europe. Vous ajoutiez : « Affirmons-le ! Pour montrer à la société française dans son ensemble qu'elle n'a pas à rougir de sa production agricole. Je souhaiterais que notre pays soit aussi fier de son agriculture qu'il est fier d'Ariane ou d'Airbus ».

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Gérard Gouzes. Je suis entrain de conclure, monsieur le président. (*Sourires.*)

Le groupe socialiste, lui aussi, considère que le projet de budget de l'agriculture qui nous est soumis est réaliste et optimiste, qu'il est aussi équilibré sinon mieux que celui de 1988, au moins aussi bien doté si ce n'est mieux que celui de 1988. Soyez assuré, monsieur le ministre, que nous relevons les efforts du Gouvernement et que le groupe socialiste votera sans état d'âme ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de l'agriculture qui nous est soumis aujourd'hui apparaît davantage comme un laissé-pour-compte de l'agriculture française plutôt que comme l'expression d'une volonté politique visant à conforter une activité essentielle pour l'avenir de la vie économique et sociale de notre pays.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous faites tout de suite dans la finesse !

M. Jean-Louis Goasduff. Je vous ai écouté sans vous interrompre, monsieur Tavernier ; je vous demande d'en faire autant.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ne dites pas n'importe quoi !

M. Jean-Louis Goasduff. Où sont les traductions budgétaires de l'ambition agricole français face aux perspectives du grand marché européen de 1993 ?

M. Gérard Bapt. Changez de lunettes !

M. Jean-Louis Goasduff. Où sont les considérations législatives que le secteur agricole et agro-alimentaire était en droit d'attendre après ses brillants résultats à l'exportation et sa contribution à la réduction du déficit commercial français ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Dans le budget !

M. Jean-Louis Goasduff. Où est la grande politique de l'aménagement rural si souvent agrémentée de promesses sur la correction des déséquilibres de développement et sur le rôle incontestable de l'agriculture dans la vie économique et sociale de nos campagnes, voire de notre société ?

Pour reprendre l'expression même de vos services, monsieur le ministre, si nous enregistrons des « économies de constatation » qui sont certainement les fruits de la bonne politique menée en 1986-1988 par le précédent gouvernement (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), si vous bénéficiez, toujours grâce à ce bilan 1986-1988, de recettes fiscales supplémentaires dues au rétablissement de la santé économique des entreprises...

M. Jean-Pierre Belligand. Si cela n'est pas la langue de bois !

M. Jean-Louis Goasduff. ... nous constatons que vous n'utilisez pas ces opportunités budgétaires pour assurer l'ambition économique de la France agricole et agro-alimentaire. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes. Caricature !

M. le président. Mes chers collègues, seul M. Goasduff a la parole !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est un provocateur !

M. Jean-Pierre Belligand. Il casse beaucoup trop d'œufs !

M. René André. Quel mépris pour les agriculteurs !

M. Jean-Louis Goasduff. En réalité, monsieur le ministre, votre budget traduit une baisse de la considération économique de l'Etat face aux activités concernées. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enlevons de l'analyse le poste B.A.P.S.A. dont les dépenses résultent d'un accroissement du déséquilibre entre actifs et retraités et qui justifie donc d'une légitime compensation sociale de la nation, et alors le désengagement de l'Etat apparaît clairement.

M. Gérard Gouzes. Ce n'est pas ce que dit M. Balladur !

M. Jean-Louis Goasduff. Elu d'une région à dominante agricole, je connais les difficultés de ce secteur. Je côtoie trop souvent les situations dramatiques de certaines exploitations et les problèmes graves qu'affrontent nos entreprises agro-alimentaires. La solution ne consiste certainement pas à leur donner des anesthésiants qui les rangent du côté des malades incurables. Il faut leur injecter des forces nouvelles capables de leur redonner et le moral et les moyens de surmonter la crise.

M. Gérard Bapt. C'est ce qu'ils avaient perdu avec Guillaume !

M. Jean-Louis Goasduff. Si la dotation de 300 millions de francs que vous leur accordez - au titre des agriculteurs en difficulté - est largement justifiée par la précarité des situations, je ne crois pas qu'une solidarité qui se limite souvent à l'expertise par audits ou à des aides au départ puisse répondre à l'attente des cas difficiles.

En réalité, vous n'offrez aucune réponse thérapeutique. L'agriculture a surtout besoin d'un grand projet économique et d'une nouvelle ambition européenne et nationale.

Vous disposiez, monsieur le ministre, pour relancer le dynamisme d'une série d'opportunités : la baisse de la charge de la bonification liée à une diminution du coût de la ressource évaluée à 457 millions de francs, le rétablissement d'un meilleur équilibre budgétaire du F.E.O.G.A. qu'il convient de souligner pour infléchir une politique agricole européenne trop exclusivement orientée vers une démission récessionniste.

Je m'interroge d'ailleurs sur le montant des prévisions du versement des ressources à la C.E.E. estimé à 47,5 milliards de francs. Que se passera-t-il, monsieur le ministre, si consécutivement au redressement des marchés enregistrés, la C.E.E. est conduite à effectuer des versements aux Etats membres ? Les sommes correspondantes resteront-elles au service de l'agriculture et de l'agro-alimentaire ?

Face à cette situation nouvelle, votre projet de budget n'enregistre pas de véritable redéploiement pour relancer l'activité et la préparer aux grands défis économiques de demain.

L'objectif 1993, si fréquent dans les discours gouvernementaux, pourrait laisser penser à une grande politique établie sur des perspectives à moyen terme avec des lignes directrices bien définies. La faiblesse des autorisations de programme, qui, globalement, baissent de 0,8 p. 100, démontre bien que vous n'avez pas de politique d'avenir pour l'agriculture et que vous vous contentez de gérer le présent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est du simplisme !

M. Alain Brune. Excessif !

M. Gérard Gouzes. Caricature !

M. Jean-Louis Goasduff. Permettez-moi à ce sujet de souligner l'importance, qui transparait d'ailleurs dans votre projet de budget, de la conférence agricole du 25 février 1988 et des mesures arrêtées par le précédent gouvernement.

Les mesures prises à cette occasion s'orientaient délibérément vers l'avenir.

Que ce soit pour accompagner l'équipement collectif hydraulique en zone défavorisée, qui justifie l'inscription de 200 millions de francs au chapitre 44-42, seule compensation à ce poste de la baisse du coût de la bonification. C'est là un exemple de correction dynamique des handicaps naturels qui doit permettre aux exploitations de surmonter leurs difficultés spécifiques, au lieu des compensations passives que vous leur accordez, les condamnant à un retard économique et technique insurmontable.

Que ce soit dans les crédits consacrés à l'indemnité spéciale montagne qui progressent de 221 millions de francs et qui permettront aux exploitants concernés de mieux équilibrer leur trésorerie.

M. Augustin Bonrepaux. C'est une bonne chose !

M. Jean-Louis Goasduff. Il en est de même pour l'aide à la mécanisation en zone de montagne qui facilitera la modernisation et l'amélioration des conditions de travail.

Que ce soit pour l'aide aux bâtiments d'élevage, avec une augmentation de 20 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Cette conférence annuelle démontrait qu'on pouvait mettre en place une politique plus ouverte sur l'avenir, plus dynamique, axée sur le développement et non pas sur une adaptation aux difficultés du présent.

Il en était de même pour la « jachère paturée » qui témoignait d'une volonté de refus français de la démission et de l'abandon que constitue la politique de retrait et de gel des terres reconquisées par la C.E.E.

Le chapitre 44-53 sur l'orientation et la valorisation agricole traduit une baisse de crédits de 8,6 p. 100 par rapport à 1988.

La baisse mécanique des dépenses des offices, liée à l'évolution de la réglementation européenne avec le démantèlement progressif des politiques de soutien et de gestion des marchés, était aussi une opportunité de redéploiement budgétaire.

Plus que jamais, les différents secteurs de production ont besoin d'un appui à la modernisation, à la restructuration et à la compétitivité.

Je regrette que vous n'ayez pas profité de cette occasion pour pérenniser les mesures sectorielles annoncées lors de la dernière conférence agricole du 25 février, notamment dans le secteur des fruits et légumes. Je regrette aussi que vous n'ayez pas engagé de moyens pour sortir le secteur de l'engraissement bovin, à la veille d'un retour du déficit européen en viande rouge, et surtout pour mettre en œuvre une politique laitière prolongeant les programmes de cessation antérieurs en prenant en compte les possibilités de restructuration qui subsistent.

Il faut en effet consolider un mouvement d'installation et de modernisation indispensable à la compétitivité laitière nationale et en favorisant des programmes de reconversion bien raisonnés pour accroître les quantités disponibles à redistribuer aux producteurs prioritaires.

Elu breton, je ne peux accepter l'absence de politique laitière dans ce budget et je conçois le découragement de nos éleveurs devant l'abandon gouvernemental.

M. Gérard Bapt. C'est nous qui devrions être découragés !

M. Jean-Louis Goasduff. Des solutions rapides s'imposent pour les petits producteurs qui subissent des pénalités disproportionnées et insupportables par rapport à leurs références.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Qui leur a dit de continuer à produire ?

M. Jean-Louis Goasduff. Qui a fixé les quotas laitiers ?

M. Arnaud Laperçq. C'est Rocard !

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Goasduff terminer. Il a d'ailleurs épuisé son temps de parole.

Je vous demande de conclure le plus rapidement possible, monsieur Goasduff.

M. Didier Chouat. Il a fini son quota.

M. Jean-Pierre Balligand. Qu'il rentre dans sa coquille ! (Saurires.)

M. René André. Ils l'interrompent tout le temps, monsieur le président.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le président, si j'étais moins interrompu, j'aurais déjà terminé !

La baisse des dépenses en faveur de l'aménagement du territoire - 38 p. 100 en autorisations programme et 12,4 p. 100 en crédits de paiement - est d'autant plus critiquable que le Gouvernement ne cesse de clamer la nécessité d'une politique d'aménagement rural plus élaborée et qu'il refuse de prendre en compte dans la loi de finances les réformes fiscales indispensables au maintien des exploitations dans les zones fragiles et au rétablissement des équilibres de développement.

M. Gérard Gouzes. Le F.I.D.A.R. a baissé l'année dernière !

M. Jean-Louis Goasduff. Des aménagements fiscaux peuvent en effet corriger les données négatives de l'évolution économique agricole et contribuer à la sauvegarde de nombreuses exploitations : allègements progressifs de la taxe foncière non bâtie, source de disparités au sein de la C.E.E. et charge de plus en plus pesante pour les outils de production ; amélioration de l'aide à l'autofinancement ; aménagements facilitant la transmission du patrimoine agricole ; suppression des tracasseries administratives et des réévaluations fiscales, selon l'engagement politique de l'un ou l'autre, le preneur ou le cédant.

M. le président. Monsieur Goasduff, il faut conclure !

M. Jean-Louis Goasduff. Je termine, monsieur le président, mais je ne prends pas plus que mon prédécesseur sur le temps qui m'est accordé !

M. le président. Vous aviez cinq minutes de moins.

M. Jean-Louis Goasduff. Enfin, je voudrais aborder le problème de la formation agricole qui, malgré la priorité dont il bénéficie dans ce projet de budget...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ah, tout de même !

M. Gérard Gouzes. Ça fait plaisir !

M. Jean-Louis Goasduff. ... mérite quelques compléments notamment dans le domaine des investissements confrontés aux insuffisances budgétaires fréquentes des régions, et dans le désengagement de l'Etat sur le financement des stages agricoles.

Certes, la décentralisation n'a laissé qu'une part très réduite des financements de la formation agricole au ministère de l'agriculture, mais ce n'est pas une raison pour accepter une dégradation progressive de l'effort qui lui reste à assurer en ce domaine.

Cette dégradation est d'autant plus critiquable que l'agriculture ignore les moyens qui seront accordés pour la formation des adultes de son secteur dans le budget du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Au vu de cette absence d'ambition économique nationale pour l'agriculture, au vu de ces nombreuses insuffisances de moyens qui contrastent avec les opportunités de redéploiement financier dont vous disposiez, le groupe du Rassemblement pour la République au nom duquel je parle à cette tribune...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Pauvre de lui !

M. le président. Monsieur Goasduff, concluez !

M. Jean-Louis Goasduff. ...ne peut soutenir un budget qui nie l'atout économique et social que représente l'agriculture et l'agro-alimentaire pour la France de demain. Vous renoncez aux solutions dont vous pouviez bénéficier pour résoudre la situation dramatique de tous ceux qui, demain, seront sur le marché de l'emploi, sans formation, sans aides financières et dans certains cas sans aucune couverture sociale.

M. André Lejeune. Vous ne pouvez pas dire ça quand même !

M. Gérard Gouzes. C'est injuste.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il dit n'importe quoi !

M. Jean-Louis Goasduff. Nous ne pouvons donc approuver votre budget. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le ministre, vous avez dit que votre budget était « défendable et présentable ». Cette appréciation ne révèle pas, à mon sens, un grand enthousiasme et pourtant je la trouve quand même excessivement optimiste.

En fait, je n'hésite pas à le dire, ce budget n'est pas bon. Je dois reconnaître que vous n'innovez pas dans cette voie, même si nous en avons connu de plus mauvais dans un passé récent.

Le drame pour l'agriculture, c'est que vous n'inversez pas la tendance intérieure ; vous l'accompagnez en affectant vos faibles moyens à des actions, certes, tactiquement assez bien choisies. Ces « priorités », selon votre formule, ne constituent cependant pas une politique agricole en rupture avec celle de vos prédécesseurs. Car si le budget n'est pas bon, la politique agricole commune qui détermine les grandes orientations est, elle, franchement mauvaise et vous en êtes également coupable.

La complaisance à l'égard des Etats-Unis entraîne notre agriculture dans une spirale de baisse des prix, de réduction des quantités produites et de diminution de notre potentiel productif qui place notre économie agro-alimentaire sur une voie dangereuse.

Nous avons déjà dénoncé les prétextes que sont les prix mondiaux, les surplus et l'Europe exportatrice.

Aucune agriculture ne peut vivre des prix mondiaux. Il n'y a surplus que parce que des millions de personnes meurent de faim faute d'être solvables. Et l'Europe importe beaucoup plus qu'elle n'exporte.

Accepter ces postulats, c'est se priver de toute solution susceptible d'offrir à nos agriculteurs le droit de produire des biens utiles aux consommateurs et de vivre dignement de leur travail, c'est, je l'affirme, se disqualifier pour la défense du monde paysan.

Prétendre vouloir améliorer les revenus agricoles, la capacité d'investissement de l'agriculture, promouvoir sa modernisation sans mettre en cause le contenu de la politique agricole commune, c'est plus probablement de la démagogie que de la naïveté.

Il faut admettre avec nous que persévérer dans cette voie devient un choix politique mauvais et qu'une orientation radicalement nouvelle s'impose.

Elle devrait selon nous reposer sur quatre grands principes.

Le premier des fondements de la production agricole, c'est la satisfaction des besoins. Il n'y a pas de meilleur moyen de réaliser le précepte chrétien « la terre est à tous les hommes » que d'utiliser son potentiel à assurer la nourriture de l'humanité.

La valorisation des ressources naturelles constitue le deuxième objectif.

La production, au lieu de courir derrière les volumes à grand renfort de consommations intermédiaires, doit respecter le renouvellement des facteurs naturels, éviter les pollutions et dégager le maximum de valeur ajoutée.

Cette réorientation n'est pas un retour au passé. Elle fait au contraire appel aux connaissances que le monde a acquises dans la maîtrise des processus biologiques.

Elle suppose que la recherche soit mise au service d'un nouveau modèle de production, fondé sur la capacité des plantes et des animaux à résister aux maladies, à mieux fixer l'azote, en un mot à être produits au meilleur coût, y compris, s'il le faut, en réalisant des volumes plus faibles.

C'est dans cette voie que se trouve la réponse aux excédents de productions qui pourraient apparaître.

De la recherche des volumes nous devons donc passer à l'économie des facteurs. Mais nous ne pouvons le faire sans modifier profondément le raisonnement économique.

La politique nouvelle devra également favoriser l'expansion de ce secteur, expansion raisonnée dans les pays les plus développés, expansion bien sûr plus vive dans ceux affectés par des retards.

Dans un cas comme dans l'autre, les revenus doivent être suffisants pour inciter à la production et à l'investissement. Pour répondre à ces impératifs, des prix fondés sur les coûts réels de production et sur les progrès possibles de productivité s'imposent.

Enfin, il ne peut y avoir progrès économique sans progrès social. Trois choses me paraissent à cet égard essentielles.

Le travail humain mérite considération. Les agriculteurs, où qu'ils soient, sont aux prises avec les caprices de la nature, avec sa « dictature », selon le mot de Braudel.

Aucune politique n'est acceptable si elle conduit à aggraver les conditions de travail et de vie. Aucun progrès de productivité ne se justifie s'il passe par l'aliénation de l'homme, quel que soit le degré du recul demandé.

C'est pourquoi les producteurs de lait qui refusent de payer les pénalités, les producteurs de blé, de maïs qui s'opposent aux bas prix, les viticulteurs qui défendent leur vigne, les éleveurs de bovins qui bataillent pour le maintien de l'intervention ou pour la mise au point d'un règlement ovin plus juste pour la France trouvent les communistes à leurs côtés.

Avec ceux que je connais le mieux, les éleveurs charolais de l'Allier, dont les bovins sont une des premières races à viande de France, qui se dépensent sans compter ni les heures ni les dimanches et qui ploient sous le poids des emprunts et des charges, sans pouvoir le plus souvent y faire face compte tenu des revenus tirés de la production, avec tous les agriculteurs, je l'affirme, nous nous révoltons, surtout que ce qu'ils demandent n'est ni impossible ni contraire à la rigueur économique qu'il ne faut pas confondre avec l'austérité.

En revendiquant une juste rémunération de leur travail et de leur investissement, ils se placent aux côtés de tous les agriculteurs, auxquels on chante depuis trop longtemps le même refrain.

Nous soutenons aussi ceux qui réclament une avancée en matière de protection sociale.

Depuis plusieurs années, des dossiers aussi sensibles que le niveau des retraites et des pensions d'invalidité, la protection sociale des femmes et leur statut, l'indemnisation des journées maladie n'ont pas fait l'objet de mesures concrètes, malgré les études, les rapports et autres commissions.

Le projet de loi d'adaptation envisage quelques dispositions pour les exploitations agricoles à responsabilité limitée et les G.A.E.C. Elles sont cependant loin de répondre à l'exigence justifiée de nos paysans.

Monsieur le ministre, de ce point de vue le B.A.P.S.A. est encore plus mauvais que le budget de l'agriculture.

La hausse des cotisations est substantielle. Elle se traduira sans doute par une augmentation individuelle de plus de 10 p. 100. Je ne suis pas insensible à l'équilibre budgétaire et c'est pourquoi je vous suggère de rechercher de nouvelles recettes pour financer les progrès de protection sociale, tout en allégeant les charges qui pèsent sur les petits et moyens agriculteurs. Nous avons soutenu quelques propositions dans la première partie du budget. Les forêts, les terrains de chasse ou de loisirs à but lucratif ne participent pas assez au B.P.A.S.A. Il n'est pas normal que des produits concurrents des nôtres ne soient pas taxés. Or soja, manioc, produits de substitution des céréales, en général, n'apportent aucune contribution à ce budget.

Le système de plafonnement aboutit à une aberration. Un petit agriculteur disposant de 25 à 30 hectares paiera trois fois plus à l'hectare que celui qui cultive 1 000 hectares. De vastes domaines disposant de productions extrêmement spéculatives sont ainsi dispensés de leur devoir.

J'ajoute, s'agissant de l'équilibre budgétaire, que l'évolution en cours, caractérisée par la montée en flèche des retraités et l'agrandissement des structures, se traduira à réglementation constante par un rétrécissement de la base contributive et donc par l'accentuation du déficit.

Enfin, je veux préciser sur ce point que l'on ne peut faire abstraction du niveau des prix des produits agricoles pour apprécier la participation de la profession à sa protection sociale. Si les prix ne couvrent pas les frais de production, comment voulez-vous payer des cotisations ?

De même, rechercher l'allègement des charges ne peut être exclusif de la politique des prix.

Pour terminer sur le B.A.P.S.A., monsieur le ministre, je veux vous dire que les députés communistes ne le voteront pas aujourd'hui.

Nous estimons urgent que des progrès soient faits dans la loi d'adaptation, notamment en faveur des retraités et des femmes. Le B.A.P.S.A. pourrait les intégrer avant la fin de la session et alors nous reverrions notre position.

Sur le budget de l'agriculture, hors B.A.P.S.A., bien sûr, nous avons aussi des propositions auxquelles nous tenons.

Certes, elles ne corrigeront pas tous les défauts dont le principal est la faiblesse générale des crédits, mais au moins vos réponses témoigneront de votre intérêt à l'égard de questions importantes.

Je veux parler des crédits demandés par les C.U.M.A. et des moyens qui manquent pour assurer la parité dans l'enseignement agricole.

Dans le cadre du débat à venir, nous vous interrogerons plus précisément sur ces deux points et déciderons, au vu de vos engagements, de notre vote qui, de toute façon, ne pourra être interprété comme un soutien à votre politique, mais, tout au plus, comme la prise en considération de revendications concrètes, utiles à nos agriculteurs pour mieux se défendre contre une mauvaise politique agricole, qui les exploite, qui les prive des moyens de vivre décemment, quand elle ne les chasse pas de leurs terres.

Disponibles pour toute initiative, toute politique favorable à nos agriculteurs, nous souhaitons laisser ouverte la perspective d'un rassemblement de toutes les forces de gauche en contribuant à améliorer votre projet.

Tel est le sens qu'il convient de donner à notre attitude. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Votre budget pour 1989, monsieur le ministre, qui enregistre une augmentation de 3,5 p. 100, progresse moins rapidement que le budget de l'Etat - 4,5 p. 100 - et surtout que l'ensemble des budgets civils qui augmentent, eux, de 6,25 p. 100.

Certes, nous notons deux points positifs. L'ensemble des concours publics à l'agriculture, provenant aussi d'autres budgets que le vôtre, augmentent de 4,6 p. 100 et la dotation B.A.P.S.A. poursuit sa progression à plus de 12 p. 100, après avoir connu une augmentation de 22 p. 100 en 1988 et de 6,9 p. 100 en 1987. Cela prolonge donc la volonté de solidarité de la nation vis-à-vis du monde agricole.

Avant d'axer mon propos sur les quotas laitiers et, si j'en ai le temps, sur la crise du marché du porc, je noterai, après bien d'autres, des sujets d'inquiétude dans ce projet de budget.

La diminution du coût de la bonification des prêts qui est supportée par l'Etat traduit une réduction de l'aide de celui-ci. Les crédits F.I.D.A.R. et F.I.A.M. sont amputés de 161 millions de francs, soit une baisse de 38 p. 100.

Notre commission des finances vous a fait une observation sur la dotation du F.A.R. - fonds d'action rurale. L'aménagement de l'espace rural avec les menaces, et pas seulement les perspectives, de désertification dans certaines zones est-il toujours un souci du Gouvernement ? Les crédits d'équipement en matière d'enseignement privé qui diminuent ne seront pas à la hauteur des besoins. De même, on peut déplorer la faiblesse des dotations pour la création de nouveaux postes pédagogiques. Le nécessaire développement et même la modernisation des établissements ne seront pas assurés.

Elu d'une zone de montagne qui tire la majeure partie de ses revenus du lait, je veux vous poser maintenant, monsieur le ministre, quelques questions précises sur les problèmes soulevés par l'application des quotas laitiers.

Certes, les zones de montagne ont bénéficié d'un répit dans cette application. Elles ont même obtenu, ces dernières années, grâce à l'action des élus, grâce à l'action de la profession, quelques dotations supplémentaires après de nombreuses et pénibles négociations nationales et européennes. Mais que dire aujourd'hui à nos petits producteurs de zones de montagne, dont la production annuelle est inférieure à 50 000 ou 60 000 litres de lait, lorsqu'ils viennent nous saisir presque quotidiennement de cas sociaux concernant des exploitants mettant sur le marché 20 000, 30 000, 40 000 litres de lait, qui ont, hélas, ce seul moyen d'existence et qui ne contribuent pas, eux, à faire le « fleuve de lait » ou la « montagne de beurre » ? Peut-on, socialement, leur faire retenir par les laiteries 10 p. 100 de leur paie de lait jusqu'à épuisement de leurs pénalités ?

M. Gérard Gouzas. Pensons à ceux qui ont respecté les quotas !

M. Jean Proriot. Ces agriculteurs ont tenté de freiner leur production, pas toujours avec succès, car il leur faut vivre et faire vivre leur famille. Il faut envisager une mesure spécifique les concernant.

M. René André. Absolument !

M. Jean Proriot. Nous constatons aussi des distorsions de traitement entre les laiteries, ce qui avive encore les difficultés et crée quand même quelque passion dans nos campagnes. Des quotas fermiers ont été alloués jusqu'à une certaine date. Puis un couperet est tombé. Des dossiers sont en attente, dit-on, soit dans les D.D.A., soit à Onilait. Des dossiers sérieux, j'entends. Quand seront-ils honorés et sous quelle forme cette distribution complémentaire sera-t-elle faite ?

Vous avez annoncé 300 millions de francs de dotations nouvelles pour les agriculteurs en difficulté. Quel est le dispositif de distribution envisagé ? Vous avez indiqué, selon *Ouest France*, que ce dispositif serait individualisé et qu'il ne devrait plus y avoir un agriculteur sans couverture sociale au premier trimestre de 1989. Pouvez-vous aller plus loin aujourd'hui dans vos propos ?

Les régions et les départements, la Haute-Loire en particulier, ont accompagné de leurs deniers avec la profession, avec les laiteries, des plans de restructuration laitière lancés par votre prédécesseur. Le conseil général de la Haute-Loire a même versé en un an les 4 millions de francs qui étaient mis à sa charge alors que cette dépense devait se répartir sur deux exercices. Ce plan a bien marché, a libéré 18 500 tonnes, mais les laiteries du département qui transforment sur place sans mettre à l'intervention ont besoin de lait et s'inquiètent, si on pousse trop à la cessation laitière, pour leur circuit de ramassage.

M. le président. Monsieur Proriot, il faut conclure, votre temps de parole est terminé.

M. Jean Proriot. J'arrive à ma dernière question.

Envisagez-vous enfin d'autres plans de restructuration, monsieur le ministre, car souvent les agriculteurs ne savent pas toujours à quoi s'en tenir quant à leur droit à produire pour la saison 1988-1989 ?

Lors d'une de vos premières sorties ministérielles, au congrès du C.N.J.A. à Saint-Flour, le 30 juin 1988, vous avez dit : « Je désire adoucir les pénalités pour les petits producteurs et pour les prioritaires. Je souhaiterais introduire de la souplesse et de la transparence dans cet exercice dur pour nous tous. »

M. le président. Monsieur Proriot, ne m'obligez pas à vous couper la parole. Essayez de conclure rapidement.

M. Jean Proriot. Je suis tout à fait à la conclusion, monsieur le président.

« Et surtout, pour qu'aucun producteur », disiez-vous, monsieur le ministre, « quel qu'il soit, ne puisse se retourner vers nous, les responsables politiques, vers vous, les responsables professionnels et nous dire : je suis obligé d'abandonner la production laitière pour cause de pénalités. » Et vous avez été applaudi par le C.N.J.A., ce jour-là.

Les agriculteurs d'Auvergne ont entendu ces propos. C'était avant l'arrivée des pénalités. Elles sont là. Ils sont inquiets. Ils vous attendent au rendez-vous de vos propos. Pouvez-vous les rassurer, eux, leurs familles, leurs communes,

leurs départements ? Il y va de la survie de leur exploitation mais aussi de nos zones de montagne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Proriot.

Je voudrais rappeler à mes collègues que la conférence des présidents a retenu d'une manière générale pour l'ensemble des budgets le principe d'un seul orateur par groupe, sauf pour quelques budgets, notamment celui-ci, où compte tenu de son intérêt, elle a accepté de reprendre la formule antérieure. Dans la mesure où certains groupes ont voulu faire intervenir de très nombreux orateurs, je souhaiterais que chacun d'entre eux respecte le temps limité pour lequel il s'est inscrit. (*Très bien ! sur divers bancs.*)

La parole est à M. Adrien Durand, pour dix minutes.

M. Adrien Durand. Monsieur le président, je tâcherai de respecter mon temps de parole.

L'an dernier, à cette tribune, vous vous êtes livré, monsieur le ministre, à travers l'analyse du projet de budget pour 1988, à une critique très sévère et sans concession de la politique conduite par votre prédécesseur François Guillaume...

M. Alain Bonnet. Il avait tout à fait raison !

M. Alain Brune. C'était justifié !

M. Adrien Durand. Aujourd'hui, les situations ont changé...

M. Gérard Gouzas. Oui, Guillaume n'est plus là !

M. Adrien Durand. ...mais les problèmes demeurent, très angoissants.

Vous nous présentez un projet de budget en stagnation et qui n'apporte rien de très nouveau. Globalement, en valeur réelle, il n'augmente que d'un demi-point par rapport à celui de 1988. Dans une conjoncture favorable, grâce au redressement accompli par le gouvernement de Jacques Chirac, on ne peut pas prétendre que votre budget bénéficie de mesures prioritaires. Sa hausse est inférieure au budget précédent que vous aviez pourtant qualifié « d'assez bon budget électoral ».

C'est regrettable, monsieur le ministre, dans une période où notre agriculture, dans tous les secteurs, doit intensifier ses efforts de restructuration, de diversification et d'adaptation pour conforter notre place de deuxième pays exportateur mondial de produits agricoles et préparer activement son entrée dans le marché unique de janvier 1993. En tout cas, j'espère, monsieur le ministre, que votre budget ne subira pas, comme en 1982, 1983 et 1984, des amputations en cours d'exercice de 25 p. 100 en autorisations de programmes que nous avons connues, ce qui aggraverait fortement la légère baisse de 0,8 p. 100 qui existe déjà dans ce projet.

MM. Francis Gang, Germain Gengenwin et Ambroise Guellac. Très bien !

M. Adrien Durand. En l'examinant de plus près, j'ai constaté que, sur certains chapitres que l'an dernier vous aviez contesté, vous faites moins bien. Ainsi le chapitre « modernisation de l'appareil agricole » a été ramené de 103 millions de francs à 100 millions de francs, alors que vous reprochiez à votre prédécesseur la diminution de ces crédits. La même observation vaut pour les crédits de fonctionnement de la recherche qui passent de 11 millions de francs à 10,5 millions.

M. Gérard Gouzas. C'est partiel et partiel !

M. Adrien Durand. Non, objectif.

M. Gérard Gouzas. Partiellement !

M. Adrien Durand. Troisième exemple, la ligne relative à l'aide alimentaire que vous aviez trouvée très insuffisante. Elle était de 242 millions de francs. Elle reste à ce niveau.

Enfin, comme le rapporteur spécial, M. Tavernier, je suis vraiment très étonné d'observer une chute de 19,3 p. 100 des crédits du Fonds d'action rurale. J'espère que, comme ceux du F.I.D.A.R., ils seront rétablis à un niveau normal.

La confrontation avec la réalité nous impose, monsieur le ministre, modestie et souvent humilité.

J'en ai fini avec cette étude comparative, et ne soyez pas surpris si je vous interroge sur le secteur que je connais le mieux, celui de l'élevage et de la production laitière dans les

zones difficiles de montagne. Représentant d'un département où l'altitude moyenne des lieux habités est la plus élevée de France et où la densité de population est la plus faible - 13 habitants au kilomètre carré -, vous comprendrez, monsieur le ministre, que je sois très préoccupé et inquiet des mesures de réduction de la production de lait prises arbitrairement en avril 1984, et dont l'application, telle une épée de Damoclès, menace les petits producteurs d'une disparition pure et simple. Jusqu'à présent, avec beaucoup de difficultés, nous avons pu éviter le pire.

Mais les paysans lozériens, comme ceux des autres régions défavorisées, jettent aux orties cette politique à courte vue. Ils exigent des assurances pour l'avenir. Ils veulent honorer leurs dettes et que le revenu de leur travail leur permette de vivre décemment au sein de l'exploitation familiale.

Si la solidarité nationale et européenne ne se manifeste pas pleinement, des régions entières, comme la Margeride par exemple, ne seront bientôt plus qu'un vaste « no man's land », désertique et impénétrable.

Les autorités de Bruxelles doivent être conscientes de la gravité de ce problème et accorder à ces régions les mesures spécifiques qui sont seules capables d'assurer leur survie.

Le président de la Commission européenne, Jacques Delors, l'a parfaitement reconnu lorsque le 12 juillet 1987, il proclamait à l'antenne de Radio Monte-Carlo : « Il n'y a pas d'aménagement global du territoire sans aménagement rural, il n'y a pas d'aménagement rural sans le maintien des agriculteurs. »

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Adrien Durand. C'est pourquoi, monsieur le ministre, il est temps de mettre en ordre notre politique agricole et de l'adapter aux situations régionales. Après une période de surproduction, nous sommes au bord de la pénurie de lait et, demain, de viande.

Ne croyez-vous pas qu'il est grand temps de stopper l'abatage des vaches laitières ? Je vous rappelle que 45 p. 100 des élevages laitiers ont cessé leurs activités, 22 p. 100 des vaches laitières ont été éliminées en moins de cinq ans. Faut-il s'en glorifier ? Sincèrement, je ne le crois pas.

M. Gérard Gouzes. Vous préférez le libéralisme ?

M. Adrien Durand. Car les potentialités de notre agriculture sont encore considérables et, comme vous l'avez récemment souligné, ni la France, ni la C.E.E. ne doivent en rien abandonner leur vocation exportatrice dans ce domaine.

En outre, je suis persuadé que, sous peu, l'agro-industrie ouvrira de vastes horizons à notre agriculture.

Il est indispensable, monsieur le ministre, que vous obteniez - et je me permets d'insister - au cours de la révision des accords communautaires d'avril 1984 sur la limitation de la production laitière, qui devrait avoir lieu dans quelques mois, que les petits producteurs puissent poursuivre, sans trasserie ni pénalité, une production qui, pour eux, est vitale. Il faudrait que dans les zones de montagne où la diversification est impossible et où le lait ne coûte rien à l'intervention européenne, vous obteniez la suppression pure et simple des quotas laitiers.

Vous avez reconnu, l'an dernier, au cours de la discussion budgétaire, que ce serait possible en 1989 et Jacques Delors devant la Commission des affaires étrangères a abondé dans le même sens.

Pierre Méhaignerie et Jacques Blanc n'avaient-ils pas obtenu l'exonération de la taxe de coresponsabilité pour les zones de montagne ? Nous comptons, monsieur le ministre, sur votre fermeté et votre détermination.

Réparez les oublis, pour ne pas dire les fautes commises en 1984. Il faut que vous obteniez gain de cause.

Il est aussi une mesure que vous devriez présenter et défendre avec vigueur, car elle va dans le sens de la politique européenne, puisqu'elle augmenterait les naissances et diminuerait la production de lait, ce serait l'extension aux troupeaux mixtes de la prime à la vache allaitante.

De nombreux éleveurs y sont très favorables et comptent sur votre action.

Dans le domaine ovin, pouvez-vous nous préciser où en est la révision du règlement communautaire qui devait avoir lieu au cours de l'année 1988 ? Pensez-vous obtenir que les éleveurs britanniques soient placés sur un pied d'égalité avec les

autres producteurs de la communauté ? Pensez-vous équitable, par exemple, que l'I.S.M. pour les moutons soit totalement déplaçonnée pour les troupeaux anglais ?

Excusez-moi de soulever un problème local, mais il est important : les producteurs du nord de la Lozère ne comprennent pas, avec raison, qu'ils soient les seuls du Languedoc-Roussillon à ne pas être classés en zone sèche, ce qui leur interdit de bénéficier de l'I.S.M. brebis allaitante en zone sèche. Il y a là une injustice flagrante dont la réparation aurait une incidence financière faible et qui serait particulièrement appréciée par les éleveurs concernés. J'espère qu'il vous sera possible de leur donner satisfaction, et je vous en remercie.

Enfin, j'ai toujours été frappé par la faible consommation en France de la viande ovine. Or les éleveurs français produisent des animaux d'excellente qualité. Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, en accord avec la profession, de lancer une campagne promotionnelle en faveur de la viande ovine française ?

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. Adrien Durand. Permettez-moi aussi de m'adresser au ministre de la forêt, pour lui faire part très rapidement de quelques réflexions dans ce domaine essentiel.

Depuis des années, le prix du bois n'a pas augmenté. Les importations massives de bois étrangers faussent complètement les règles du marché intérieur à tel point que la forêt française est sous-exploitée et dévalorisée.

Des mesures urgentes devraient être prises afin d'éviter cette détérioration de notre patrimoine forestier.

Dans l'application des programmes intégrés méditerranéens, les P.I.M., il m'a été précisé que la part d'autofinancement des boisements demandée aux sections de communes est de 20 p. 100. C'est un taux trop élevé qui freine les reboisements des collectivités locales intéressées.

Par ailleurs, il serait intéressant d'accorder une incitation financière en faveur des petits boisements ; de nombreuses parcelles incultes pourraient ainsi être mises en valeur et contribueraient utilement à l'aménagement de l'espace rural.

J'en arrive enfin au problème très important des impôts fonciers forestiers. En montagne, le bois n'est exploitable qu'à l'âge minimum de soixante à soixante-dix ans. Or les boisements qui sortent de l'exonération trentenaire de l'impôt foncier non bâti sont l'objet d'une fiscalité exorbitante. C'est une charge très lourde pour les propriétaires ; certains sont obligés de vendre leur bois à des prix de bradage, très heureux encore de trouver un acquéreur. Même l'O.N.F. n'est pas intéressé par ces rachats.

C'est une situation grave qui risque d'entraîner la destruction prématurée de nombreux boisements et qui est dissuasive pour les investissements forestiers.

Seriez-vous, monsieur le ministre, favorable à une concertation avec les responsables de la forêt privée et des communes forestières pour trouver une solution à ce problème ?

Vous le savez, l'année 1989 sera d'une importance capitale pour l'agriculture française. A l'échelle européenne et internationale, des décisions fondamentales devront être prises, décisions dans lesquelles vous aurez une grande part de responsabilité.

Les agriculteurs sont très inquiets et ils s'interrogent sur leur avenir. Ils sont complètement dérouterés.

Ils attendent de ceux qui les gouvernement des mesures de bon sens, de solidarité et de justice. Vous n'avez pas le droit de les décevoir, car leur réaction serait à la mesure de leur déception.

Au total, votre projet de budget, monsieur le ministre, manque d'ambition et de perspective. Il ne contient pas des propositions d'avenir et il n'apporte pas de remède efficace à la déstabilisation du monde rural. Aussi, j'ai le regret de vous indiquer que le groupe de l'Union du centre votera contre. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre. Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. Gérard Gouzes. Il est pourtant meilleur que celui que vous avez voté l'année dernière !

M. le président. La parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. Le budget de l'agriculture donne toujours lieu à des interventions thématiques. Je ne faillirai donc pas à la règle en évoquant essentiellement, monsieur le ministre, les problèmes liés à l'élevage, et en insistant sur les points où nous entendons soutenir votre action.

Permettez-moi d'abord de saluer les mesures positives du budget, qu'il s'agisse de la hausse des crédits pour l'éradication des maladies légalement contagieuses - c'est une somme importante -, de la création de l'institut national vétérinaire et de l'alimentation - qui m'est cher, vous vous en doutez - et de la hausse des primes concernant le secteur en difficulté que je vais évoquer maintenant.

En France, la production bovine concerne 500 000 exploitations réparties sur l'ensemble du territoire et, à la différence de ses partenaires, notre pays dispose d'un cheptel allaitant que l'on rencontre dans les zones difficiles où il joue, avec le mouton, un rôle irremplaçable dans l'aménagement du territoire.

La chute des cours de ces trois dernières années s'est traduite par une multiplication de cas d'agriculteurs en difficulté - cette question vient d'être évoquée - et par des problèmes de trésorerie. Aujourd'hui, pour y faire face, les éleveurs vendent leurs animaux de plus en plus jeunes, perdant ainsi une marge de sécurité importante et la valeur ajoutée qui est récupérée par les régions spécialisées et par l'étranger.

La crise de l'élevage a trois causes essentielles :

L'apparition d'excédents communautaires à partir de 1980, avec le maintien de 450 000 tonnes d'importations en provenance des pays tiers ;

La politique communautaire de maîtrise de la production laitière entraînant l'accélération d'abattage de vaches laitières, qui a pesé pendant trois ans sur les cours. Aujourd'hui, il faut le noter, et nous l'avions prévu, la baisse des effectifs du cheptel non compensée par un accroissement des mères allaitantes a entraîné une contraction de l'offre qui fait que le marché n'est plus éloigné du retour à l'équilibre. Mais cet équilibre est précaire. Il faut noter que les cours ont remonté de 5 à 7 p. 100 cette année, mais que nous en sommes aujourd'hui aux mêmes prix qu'en 1985.

La troisième cause, et c'est la plus importante, monsieur le ministre, tient surtout aux distorsions de concurrence qui pénalisent davantage le producteur français.

Les distorsions monétaires, d'abord, qui ne sont pas toutes réglées, bien qu'aménagées par des décisions successives dont vous avez été en partie l'auteur, mais surtout la distorsion due à la T.V.A. qui bénéficie largement à nos voisins d'outre-Rhin par le biais d'une compensation forfaitaire qui peut s'assimiler à une aide indirecte provenant du budget de l'Etat. L'exploitant germanique est considéré comme un assujéti qui récupère la T.V.A. sur le prix de vente en appliquant un taux de compensation de 13 p. 100. Comme le taux de T.V.A. en amont est voisin, il en résulte une distorsion de concurrence flagrante.

Enfin, et cela est important aussi - M. Briane en sait quelque chose et il évoquera certainement ces problèmes -, la différence des coûts financiers profite à nos partenaires et l'autofinancement de la production allemande est largement supérieur à l'autofinancement français. La différence des taux d'intérêt provoque un coût supérieur de 500 francs par animal pour l'éleveur français.

Les mesures qui s'imposent s'inscrivent, monsieur le ministre, dans le cadre communautaire et national.

Dans le cadre communautaire, je pense qu'il faut utiliser à bon escient l'intervention, comme le propose la commission, car l'intervention publique a perdu sa fonction originelle de filet de sécurité et est devenue un débouché en soi, organisant ainsi la production hors des lois du marché. On a dépensé des sommes considérables pour acheter 500 000 tonnes au prix fort et un déstockage à des prix sacrifiés. Et, pour cela, il a fallu doubler la dotation budgétaire.

La démarche doit tendre à supprimer ce double marché et à acheter uniquement pour soutenir les qualités déprimées là où c'est nécessaire et quand c'est nécessaire.

Opposons-nous à la fixation de quotas par Etat membre entraînant une renationalisation de la politique suivie en ce secteur et contraire aux intérêts de notre propre filière. Nous vous demandons, monsieur le ministre, de soutenir à

Bruxelles la mise en place d'un régime souple et non figé qui permette de procéder à des achats dans un ou plusieurs Etats périodiquement et en fonction de la situation de leur marché propre. Cela va de pair avec une harmonisation des primes, qui nous paraît positive, c'est-à-dire la disparition de la prime à la naissance des veaux, qui existe surtout en Italie, de la prime variable à l'abattage, avec la suppression du *clawback* en Angleterre.

En revanche, et parce qu'elles sont bien ciblées et efficaces, nous sommes favorables - et nous vous soutiendrons, monsieur le ministre - à l'accroissement respectif de prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et de la prime spéciale en faveur de bovins mâles, qui passeraient respectivement à 500 francs et à 300 francs par tête.

Concernant les mesures nationales, l'effort de l'Etat ne doit pas être relâché pour préserver l'avenir des régions qui ne peuvent diversifier leur production. Cela doit se traduire par des crédits spéciaux en zones défavorisées et par une majoration de l'I.S.M.

Et puisque, en commission, nous avons évoqué le financement de l'élevage, je souhaiterais insister sur les charges fixes et sur les charges d'élevage, notamment celles supportées par les éleveurs naisseurs et engraisseurs.

M. le président. Monsieur Patriat, je vous demande de ne pas trop vous attarder sur ce sujet, car vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

M. François Patriat. Je vais conclure, monsieur le président.

Ce problème du financement est important, monsieur le ministre. Actuellement, les éleveurs engraisseurs ont besoin de financements et de bonifications d'intérêts pour assurer l'engraissement des bovins. Il est donc indispensable d'examiner avec attention l'amendement déposé par notre collègue Jean Briane concernant l'aide qui peut être accordée à ce qui est une plus-value à notre agriculture.

En commission, monsieur le ministre, vous avez évoqué le problème de cette plus-value donnée à l'agriculture. Aujourd'hui, nous vendons des produits bruts. Il nous faut les transformer sur place, pour consommer nos céréales et pour faire fonctionner la filière agro-alimentaire en aval. C'est sur ce point que j'entendais insister ce matin, pour aider à la modernisation et au développement de la filière agro-alimentaire.

Enfin, monsieur le ministre - et ce sera ma conclusion - n'omettons pas de poursuivre l'effort en faveur de l'amélioration génétique, car la fiabilité et le sérieux de cette action, gage de qualité, de productivité et de compétitivité, dépend essentiellement de l'encadrement de l'Etat.

J'aurais voulu vous parler aussi du problème de la filière des abattoirs, du réaménagement. Mais je laisse le soin à mes collègues d'intervenir sur ces points particuliers.

Je formulerais cependant, monsieur le ministre, un certain nombre de propositions, sur lesquelles je me permets d'insister, afin que les éleveurs qui ont consenti de gros sacrifices puissent garder confiance et espérer avoir une rentabilité certaine. Nous comptons sur votre fermeté et sur votre détermination pour arriver à cette fin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, je ne suis venu à cette tribune ni en libéral, ni en quémandeur, ni en député qui défend une agriculture assistée, mais pour vous poser un certain nombre de questions sur votre attitude générale par rapport aux grands débats internationaux, notamment européens.

Je sais que la tradition du budget de l'agriculture veut qu'on évoque les sujets, production par production, spéculation par spéculation pour essayer de trouver, selon les crises que connaissent certains secteurs, ce que j'appellerais des rustines qui attirent plus ou moins l'attention de chaque ministre de l'agriculture. Aujourd'hui, la situation est suffisamment grave chez tous les agriculteurs, que leur exploitation se situe en montagne, en plaine, en zone sèche ou humide et quelle que soit leur production, céréales ou viande, pour qu'ils se posent la question de savoir quelle est l'attitude globale du Gouvernement français vis-à-vis de Bruxelles.

M. Tavernier a dit que depuis la guerre et jusqu'en 1974, c'est-à-dire, la première crise pétrolière - cela coïncidait avec l'époque où Jacques Chirac était ministre de l'agriculture -

on avait conduit une politique agricole qui ne poussait les agriculteurs qu'à produire plus et à n'avoir que des gains de productivité.

Il faut être modeste quand on fait ce genre de déclaration. Je vous rappellerai, monsieur Tavernier, que, à la suite de la guerre, la France a subi les files d'attente et la dépendance alimentaire qui a disparu dans les années soixante. Il faut rendre hommage aux agriculteurs d'avoir accepté, voulu et organisé cette politique agricole qui consistait à produire davantage avec plus de productivité. Nous avons ainsi échappé aux files d'attente et à la dépendance alimentaire.

Aujourd'hui, les agriculteurs ne comprennent plus.

Ils ne comprennent plus pourquoi, au moment où on leur dit que leurs exploitations vont fermer, qu'il faut partir en retraite prématurément, à quelques centaines de kilomètres de chez eux, en Hollande, de jeunes agriculteurs projettent de s'installer sur des terres qui vont se trouver vacantes en France ?

Il ne se passe pas une semaine, dans mon département de l'Aveyron et dans ceux qui l'entourent, sans que nos agents immobiliers ne soient contactés par des agriculteurs hollandais qui veulent s'installer chez nous. Il y a là un mystère que nous voudrions bien éclaircir, et peut-être ce débat nous permettra-t-il de le faire. Je sais qu'il y a des raisons liées au prix des terres. Mais il est tout de même angoissant de penser que nous allons consacrer beaucoup d'argent pour « dégager » un certain nombre d'agriculteurs français, alors que, deux ou trois ans plus tard, seront installés sur notre territoire des agriculteurs étrangers. Il y a là une question à laquelle nous devons répondre.

J'ajoute que le gouvernement hollandais prend des dispositions qui favorisent cet état de choses, et je n'en veux pour preuve que, pour obtenir le B.T.A. en Hollande, l'apprentissage du français est obligatoire. Ce n'est pas sans malice !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ce n'est pas nouveau !

M. Jacques Godfrain. Sans doute, mais cela s'est aggravé depuis que nous le disons ici !

L'agriculteur français voit bien aussi qu'une élection qui a lieu au bout du monde, en Nouvelle-Zélande ou aux U.S.A., peut avoir une incidence sur sa propre production.

Monsieur le ministre, vous avez entamé depuis quelques mois votre mandat de ministre de l'agriculture avec des forces et des faiblesses. Mais vous partez avec une position forte, notamment à Bruxelles. Et, depuis trois ou quatre jours, nous savons aussi que vous partez avec une escarcelle garnie. L'exécution du budget européen a été achevée il y a quelques semaines et les règles comptables montrent que vous disposez d'une plus-value considérable, grâce à l'application de certaines règles, notamment sur les rentrées de droits de douane. Mais je voudrais vous poser la question suivante : cette position financière forte que la France détient, non pas de son fait, mais du fait des règlements comptables européens, qu'allez-vous en faire ?

Vous nous avez dit, lors de la discussion de la loi sur la mutualisation du Crédit agricole qu'il était juste que ces sommes « mutualisées » reviennent intégralement à l'agriculture. Aujourd'hui, je vous demande si ce que Bruxelles va reverser à la France, vous allez le consacrer totalement à l'agriculture ? Peut-être avant la fin de cette journée aurez-vous répondu à cette question ! (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean Briane. Très bonne question !

M. Jacques Godfrain. Vous partez avec une position forte parce que votre prédécesseur, François Guillaume, appuyé politiquement par le Premier ministre, Jacques Chirac, et une majorité cohérente, ont obtenu que Bruxelles cède.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est la méthode Coué ! Soyez plus modeste !

M. Jacques Godfrain. Je vais vous le prouver, monsieur Tavernier !

Vous savez bien que la politique agricole commune, telle qu'elle était proposée par la commission de Bruxelles pendant les deux dernières années, insistait beaucoup sur une

diminution des dépenses agricoles. Les crédits consacrés à la P.A.C. devaient donc diminuer, et nous nous y sommes opposés.

Bruxelles proposait deux choses : le contingentement et la baisse des prix. Nous avons obtenu des quantités minimales garanties qui préservent le courant de production. Un exemple : 160 000 tonnes garanties pour les céréales. La commission, si mes souvenirs sont bons, proposait 152 000 tonnes, et elle était appuyée par la Grande-Bretagne.

M. Gérard Gouzes. Et l'accord avec les U.S.A. sur le maïs ?

M. Jacques Godfrain. Autre exemple qui n'est pas communautaire, celui-là. Le ministre de l'agriculture français, votre prédécesseur, est allé à Genève, à Punta del Este, pour négocier au nom de la France. Les propositions initiales du G.A.T.T. étaient simples : supprimer toutes les aides. Et vous savez très bien que Jacques Chirac a obtenu du G.A.T.T. que toutes les aides directes et indirectes soient dorénavant prises en compte et maintenues.

Voilà deux succès, sur le plan communautaire - il y en aurait d'autres - et sur le plan international. C'est une bonne chose pour vous que la position de la France, diplomatiquement, économiquement, soit forte au début de votre mandat. Qu'allez-vous faire de ce capital ? C'est la question que les agriculteurs se posent, et ils ont quelques raisons de s'inquiéter.

D'abord, à propos des quotas laitiers, premier recul, je crois qu'il ne fallait pas accepter la diminution de 1,5 p. 100. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les quotas devaient suivre les quantités, les stocks et ce qui était disponible en matière de poudre de lait et de beurre. Aujourd'hui, il n'y a quasiment plus de poudre de lait et le stock de beurre a considérablement diminué. Pourtant, vous avez dit l'autre jour à la radio que les quotas laitiers sont toujours à l'ordre du jour.

M. Gérard Gouzes. M. Guillaume en avait accepté beaucoup !

M. Jacques Godfrain. Sur ce sujet des quotas laitiers, monsieur Gouzes, je crois que vous devriez être très modeste !

M. Gérard Gouzes. Vous aussi !

M. Jacques Godfrain. Rappelez-vous les conditions dans lesquelles ils ont été signés sans aucune contrepartie par le Premier ministre d'aujourd'hui !

M. Gérard Gouzes. M. Guillaume les a aggravés !

M. Jacques Godfrain. M. Rocard a capitulé en rase campagne (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) et, aujourd'hui, je constate simplement que l'Europe a quasiment résolu ses problèmes de stock de beurre et de poudre de lait et que les agriculteurs français, y compris en zones de montagne, sauf dans certains secteurs extrêmement limités, payent une partie de ces quotas.

M. Gérard Gouzes. Démagogie !

M. Jacques Godfrain. Il y a d'ailleurs une certaine malice de votre part, monsieur le ministre, car je me demande si vous n'allez pas inciter les collectivités locales, régionales et départementales à prendre en compte une partie des sommes considérables qui sont aujourd'hui à la charge des agriculteurs. C'est une forme de décentralisation de vos propres problèmes !

M. Xavier Deniau. C'est comme pour tout : l'Etat se désengage !

M. Gérard Gouzes. Mais vous n'aimez pas l'Etat. Qu'est-ce que vous voulez ?

M. Jacques Godfrain. Je ne dirai rien du recul en ce qui concerne la viande bovine, pour en venir à un recul plus grave encore qui a trait à l'incorporation des céréales dans l'alimentation animale.

M. René André. Absolument !

M. Jacques Godfrain. J'ai lu toutes vos déclarations. Je sais que vous posez le problème quasiment toutes les semaines. Mais où en est votre négociation ? Quelle est l'atti-

tude de nos partenaires ? Quelle est l'attitude de la commission ? Nous n'avons aucune réponse. Vous posez les problèmes en termes vifs devant la presse. Mais qu'en est-il à l'arrivée ? Nous n'en savons toujours rien.

A propos du porc, la conférence annuelle du début de l'année avait pris un certain nombre de positions et les agriculteurs, au mois de juillet - il faut dire que vous étiez déjà ministre de l'agriculture -, en ont eu le bénéfice. Mais il y a peu de temps, vous êtes retourné vers eux en leur disant : j'ai renvoyé le problème à la commission.

On ne peut pas éternellement évacuer les sujets difficiles, celui du porc n'étant pas seulement difficile, mais dramatique. On ne peut pas évacuer les problèmes en se tournant simplement vers la commission. S'agissant de l'élevage du porc - j'évoquais tout à l'heure les agriculteurs hollandais -, comment voulez-vous expliquer aux agriculteurs français ce qui se passe aujourd'hui à quelques centaines de kilomètres de la frontière ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Jacques Godfrain. Pour les quotas laitiers, il en est de même. Le niveau moyen de production de lait d'une exploitation hollandaise est de 300 000 litres, avec des vaches qui produisent entre 8 500 et 10 000 litres. L'agriculteur français, en montagne, en Auvergne, a une production individuelle de l'ordre de 4 500 à 5 000 litres. Il ne peut pas lutter. Et j'ajoute qu'il y a un marché du quota en Hollande, ce qui amène l'agriculteur hollandais de cinquante-cinq, soixante ans à vendre ses quotas pour bénéficier d'une retraite bien plus considérable que celle que vous promettez aux agriculteurs français.

M. le président. Monsieur Godfrain, il vous faut conclure.

M. Jacques Godfrain. Je termine, monsieur le président.

Ce que les agriculteurs veulent savoir ce n'est pas ce que vous allez distribuer aux uns et aux autres, mais quelle est la position globale de la France. Allez-vous avoir le courage politique de dire à la commission qu'elle a des positions qui sont contraires à nos intérêts ?

Un fonctionnaire français à Bruxelles, quel que soit son rang, ne doit pas oublier que son rôle n'est pas de donner des leçons de politique intérieure en France, mais de maintenir le maximum d'agriculteurs dans les pays du Marché commun, et notamment de la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Votre temps de parole est largement dépassé, monsieur Godfrain.

M. René André. Tout cela est fondamental !

M. Jacques Godfrain. Oui, c'est fondamental, car l'année 1989 sera placée sous le signe d'élections européennes, et l'attitude que vous prendrez dès aujourd'hui dans ce débat sur le sujet européen éclairera beaucoup les agriculteurs de notre pays sur votre véritable volonté de les défendre ou de les brader.

Compte tenu de l'expérience du passé, le groupe du Rassemblement pour la République sera contraint, hélas ! de voter contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Joseph-Henri Maujôan du Gasset.

M. Joseph-Henri Maujôan du Gasset. Monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de ce débat sur les problèmes agricoles, je pense qu'il n'est pas utile d'aborder un sujet que je considère comme majeur, celui de la dissociation de l'avoir personnel de l'agriculteur du capital d'exploitation de son entreprise. C'est en effet une banalité, et vous n'en disconviez pas, que d'affirmer que l'agriculture traverse actuellement une période tragiquement grave. Et parler de situation difficile peut paraître, en réalité, soit un pléonasme, soit un euphémisme.

La mutation profonde qu'a connue, au cours de ces dernières années, et que connaît encore l'agriculture, conjuguée à un retournement du contexte économique, et au problème, combien irritant, des quotas laitiers, a fragilisé un nombre

croissant d'exploitations agricoles, aboutissant dans certains cas à des faillites. Ces quotas laitiers ont d'ailleurs fait l'objet il y a quelque temps d'une motion du conseil général de la Loire-Atlantique, dont je vous ai saisi, monsieur le ministre, par la voie d'une question écrite.

Pour illustrer cette mutation, il suffisait de se référer à certaines données élémentaires, qu'il s'agisse du non-remboursement des emprunts du Crédit agricole, du non-paiement des cotisations à la mutualité sociale agricole, de la baisse vertigineuse du prix des terres à vocation agricole, etc.

Mais, pour élargir et préciser les données statistiques, il nous a semblé opportun de nous référer à la fois à une enquête lancée par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture en 1986, et toujours d'actualité, et à une étude réalisée par la Caisse nationale du crédit agricole en avril 1987.

De ces études très approfondies, et de grande qualité, il ressort un certain nombre de données.

D'abord, quelles sont les causes des « situations difficiles » ?

Pour la grande majorité des chambres d'agriculture, il n'y a pas une cause unique des difficultés des exploitations, mais souvent plusieurs causes qui s'emboîtent et s'amplifient. Ces causes sont à la fois d'ordre conjoncturel - marché, calamités, bouleversement du contexte économique, quotas laitiers dont nous avons déjà parlé et dont beaucoup ont parlé - et structurel - causes techniques, humaines, financières.

Une unanimité se dégage des réponses pour constater que les causes conjoncturelles ne sont pas responsables à elles seules des difficultés, mais interviennent en surimpression pour déstabiliser des exploitations déjà fragiles : dégradation des marchés et baisse de revenus, accidents de production, gel, grêle, sécheresse, maladies diverses, etc.

En résumé, le contexte économique plus dur a révélé des situations déjà difficiles !

Que faire pour limiter les conséquences de cette situation ?

Un certain nombre de mesures ont été prises en vue de limiter les conséquences de cet état de choses. C'est ainsi que les caisses de crédit agricole recourent plus ou moins fréquemment à des prêts de consolidation. La mutualité sociale agricole a recours à des plans d'apurement et à une « étude bienveillante des situations ». Certains fournisseurs de l'agriculture octroient des délais de paiement.

Dans le cours délai qui m'est imparti, il ne m'est pas possible de m'étendre sur les diverses initiatives qui essaient de venir en aide aux agriculteurs en difficulté, et qui sont dues en particulier à certaines collectivités locales.

Toutefois, il faut se rendre à l'évidence : il y aura toujours des exploitations irrécupérables. Disons le mot : « en faillite ».

C'est pourquoi il nous a semblé bon en 1987, sous l'ancienne législature, de déposer sous le numéro 902 une proposition de loi tendant « en cas de situation difficile d'une exploitation agricole, à dissocier l'avoir personnel de l'agriculteur du capital d'exploitation de l'entreprise » - proposition de loi cosignée à l'époque par plus de quatre-vingts collègues.

Pour rendre moins pénible, en effet, la cessation d'activité, lorsque celle-ci est la seule issue possible, les chambres d'agriculture privilégient trois types de mesures : des mesures d'ordre législatif ou réglementaire visant à préserver le patrimoine privé, en le distinguant de l'outil de travail ; des mesures d'ordre législatif ou réglementaire étendant et adaptant à l'agriculture les dispositions relatives à la faillite et à la liquidation des entreprises ; un système d'aides équivalent à celui existant pour tout salarié privé d'emploi - formation, reconversion, allocation, etc.

En bref, le but de cette proposition de loi était de voir appliquer à l'agriculture les dispositions relatives à la faillite et à la liquidation dans le domaine commercial.

Cette proposition de loi n'est pas venue en discussion. Mais - et peut-être est-ce de loin préférable - plusieurs dispositions qu'elle préconisait ont été reprises par le Gouvernement, notamment par vous-même, monsieur le ministre.

En effet, dans un projet de loi relatif à « l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social » déposé sur le bureau du Sénat sous le numéro 4, vous abordez ce problème du règlement amiable, du redressement et de la liquidation judiciaire.

Au chapitre 2 de l'exposé des motifs, on peut lire : « La prévention et le règlement des cas d'exploitations en difficulté sont aujourd'hui rendues malaisées par l'application de règles juridiques inadéquates. (...) Une procédure de règlement amiable, s'inspirant du dispositif prévu par la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984, relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, sera ainsi introduite en agriculture. »

Et plus loin, on lit : « Les procédures de redressement et de liquidation judiciaire résultant de la loi n° 85-28 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises seront étendues à l'agriculture avec les adaptations indispensables. »

Je terminerai cette intervention par une question et une réflexion.

Ma question sera : quand monsieur le ministre, pensez-vous faire venir en discussion le projet de loi n° 4 ?

Ma réflexion sera la suivante : je me réjouis de constater que le vœu émis par notre proposition de loi, à savoir « la mesure d'ordre législatif ou réglementaire, visant à préserver le patrimoine privé, en le distinguant de l'outil de travail », ait fait son chemin et aboutisse à des mesures concrètes pour la satisfaction du monde agricole.

Enfin, dans cette intervention, je ne demande qu'une seule chose, mais elle est importante et fera, j'en suis sûr, l'unanimité dans cette enceinte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guellec, pour cinq minutes.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le ministre, depuis votre retour rue de Varennes, il y a quelques mois, vous avez fait un certain nombre d'observations qui ont été jugées par tous de bon sens, vous avez émis des propositions qui sont apparues intéressantes à la profession agricole, en particulier, et au milieu rural en général. Mais quelle n'a pas été notre déception de constater que votre projet de budget ne traduit nullement ces propositions et ces observations !

D'ailleurs, lorsque vous avez présenté votre budget devant la commission de la production et des échanges, je n'ai pas trouvé dans vos propos la conviction qui aurait été nécessaire. Et, aujourd'hui, j'aurais aimé que votre intervention à la tribune eût lieu avant nos propres interventions. Ainsi aurions-nous pu voir si elle contenait des éléments nouveaux.

Bien sûr, dans le discours que vous ferez cet après-midi, vous insisterez sur les aspects positifs concernant la formation et la recherche, vous évoquerez la mesure nouvelle - la seule, je crois, de votre budget - dont bénéficieront les agriculteurs en difficulté. Il est vrai que c'est une mesure utile, car c'est par dizaines de milliers que se comptent dans notre pays les agriculteurs qui connaissent des problèmes graves. Mais les 300 millions de francs que vous avez fait inscrire sont-ils suffisants ? Je ne le crois pas, pour ma part, et je ne peux pas m'empêcher de rapprocher ce chiffre des 457 millions de francs d'économies pures et simples qui sont réalisés sur la bonification des intérêts de prêts.

Et, surtout, vous éviterez probablement de parler des domaines où de graves problèmes existent.

Mon ami Adrien Durand a insisté tout à l'heure sur la modernisation de l'appareil de production agricole. J'y reviens un instant, monsieur le ministre, car, l'année dernière, à cette tribune, vous aviez très vigoureusement interpellé M. François Guillaume sur ce sujet. Il est vrai que ces crédits étaient alors en diminution par rapport à ceux de 1986. Mais ils sont à nouveau en diminution dans votre projet de budget. Or je ne sache pas que les problèmes de modernisation en agriculture se posent actuellement avec moins d'acuité.

Qui plus est, ce ne sont pas ces crédits de subventions qui sont les plus importants ; ce sont les prêts bonifiés ou superbouffés. Et là - d'autres l'ont dit, et je ne ferai donc que le mentionner en passant - il faudra absolument obtenir une amélioration significative des enveloppes de prêts spéciaux de modernisation.

Je pourrais évoquer encore les crédits d'investissement, qui sont en stagnation, voire en régression, dans des secteurs qui sont pourtant particulièrement importants, comme le foncier ou les travaux d'hydraulique.

En fait, quel est le vrai problème ? Il a été évoqué par d'autres que moi. Nous avons une progression de la production qui est supérieure à l'évolution de la consommation. Il en résulte des excédents. La réponse qu'on y apporte - je pense au lait - ce sont les quotas, ce qui représente en réalité un constat d'échec. Ne sachant comment dissuader les agriculteurs de produire, on leur impose des limitations arbitraires. Et, comme la productivité par hectare augmente, il en résulte une mise en friche de certaines terres. A cela s'ajoute une progression de la productivité par travailleur supérieure à la productivité par hectare. D'où - et c'est certainement le problème le plus grave - une diminution de la population agricole, problème auquel aucune réponse n'est apportée par votre projet de budget.

Or, si l'activité agricole diminue en quantité, elle voit au contraire s'accroître son importance pour la vie rurale. Il y a une « demande » de paysage rural et de vie locale. Que se passera-t-il - et, là encore, je partage le souci d'Adrien Durand - si des déséquilibres irréversibles se produisent dans les zones les plus difficiles de notre pays ? Ces déséquilibres, il faut le savoir, sont en marche et ils s'accroissent.

Les schémas selon lesquels nous fonctionnons dans notre pays et dans la Communauté privilégient la logique économique : compétitivité exacerbée, abaissement systématique des coûts, logique d'entreprise. Je ne méconnais pas ces objectifs et ces priorités, mais il en résulte des distorsions de plus en plus fortes entre agriculteurs, entre régions plus ou moins favorisées, entre petites zones dans les mêmes régions.

Ce phénomène est accentué par la politique communautaire, qui voit s'affronter les intérêts de l'Europe du Nord et ceux du reste de la Communauté, car, comme vous l'aviez dit l'année dernière, les Allemands ne raisonnent pas de la même manière que nous en ce qui concerne les objectifs en matière agricole et les buts poursuivis.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Guellec !

M. Ambroise Guellec. Dans ces conditions, monsieur le président, je ne pourrai aller jusqu'au bout de mon exposé. Cinq minutes, c'est court !

Je me bornerai donc à appeler l'attention de M. le ministre sur un sujet particulièrement crucial pour les régions de l'Ouest : celui des quotas laitiers et des pénalités. Dans le seul département du Finistère, qui compte 9 000 producteurs, 4 600 sont pénalisés. Cela entraîne des déséquilibres graves et les agriculteurs ont le sentiment d'être les victimes d'un système injuste, confus et irresponsable, qui, en fin de compte, incite au dépasement. Au bout de quatre années d'application, ou de prétendue application, il apparaît que ce système est inadaptable. A moins, peut-être, d'appliquer, comme les Hollandais, le principe de quotas individuels gérés par l'administration sous le contrôle de la profession.

Je vous pose la question, monsieur le ministre, car - et je reprends une fois encore vos propos - vous aviez déclaré l'an dernier à cette tribune que vous ne souhaitiez pas que le dispositif actuel fût maintenu.

Un mot encore des problèmes communautaires. Européen convaincu, comme vous, je pense que nous devons prendre des initiatives. Lesquelles prendrez-vous pour ce qui est de nos marchés agricoles et de l'intérêt des consommateurs ?

Face à une complexité bureaucratique qui ne cesse de s'accroître - il y a trente-six aides communautaires, et même davantage - n'est-il pas possible d'envisager une globalisation des moyens mis en œuvre par la Communauté, une répartition au niveau du terrain et une gestion plus proche de ce terrain, par exemple au niveau des départements ? Je crois, monsieur le ministre, que vous pourriez prendre des initiatives en ce sens.

M. le président. Monsieur Guellec, concluez !

M. Ambroise Guellec. Je poserai donc ultérieurement, monsieur le président, les autres questions qui me préoccupent, et je conclurai d'un mot.

Vous avez, à différentes reprises, monsieur le ministre, affirmé votre volonté d'aborder les problèmes de l'agriculture française avec pragmatisme et réalisme. Qui ne s'en réjouirait ? Encore faut-il que cette volonté existe vraiment. Or, dans l'état actuel des choses, je me demande si vous ne cherchez pas plutôt un alibi à l'immobilisme et si vous ne fuyez pas devant les difficultés - très nombreuses, il est vrai - que

rencontre le secteur agricole et rural. Ce serait alors un aveu d'impuissance. Un orateur a prêché tout à l'heure l'optimisme et le réalisme. Je crains que votre budget ne porte plutôt la marque de la fatalité et de la résignation.

Peut-être ce jugement vous paraîtra-t-il sévère compte tenu des difficultés actuelles de l'agriculture, mais nous ne trouvons dans votre budget aucun motif de réviser notre jugement et nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bachy, pour cinq minutes.

M. Jean-Paul Bachy. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, le budget 1989 pour l'enseignement agricole est un bon budget car il bénéficie de la priorité générale accordée par le Gouvernement en faveur du système éducatif. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*) Cela se traduit en particulier par la création de 135 emplois nouveaux permettant la poursuite de la politique d'élevation du niveau des qualifications liée à l'échéance 1992.

Réjoignons-nous aussi des efforts faits en matière de bourses. Les crédits augmentent de 16,5 millions de francs, pour un total de 355 millions de francs. Cela permettra d'accorder à des jeunes de famille modeste des opportunités de poursuivre des études qu'ils n'auraient pas faites en d'autres circonstances.

Il reste cependant beaucoup à faire pour concrétiser dans l'enseignement agricole une véritable égalité des chances. Les crédits consacrés à la formation continue ne sont qu'en très faible augmentation par rapport aux années précédentes. De plus, il subsiste des discriminations vis-à-vis des femmes d'agriculteurs en formation. Leur rémunération, notamment, risque de baisser, puisque, si les informations dont je dispose sont exactes, elle ne sera assurée pour des stages, cet automne, qu'à 50 p. 100 de la durée, contre 90 p. 100 en 1985 et 1986.

Quant aux autres actions de formation qualifiante en agriculture - formation de formateurs, promotion collective agro-alimentaire - les crédits, également, ne progressent que très peu. Il serait utile, monsieur le ministre, qu'un petit coup de pouce soit donné sur ce point.

Sans doute faudrait-il également mieux prendre en compte la situation spécifique des professeurs de l'enseignement agricole public, car leur rémunération est trop souvent inférieure non seulement au privé, mais aussi aux autres fonctionnaires de votre ministère. Au moment où le Gouvernement engage une réflexion globale sur l'avenir de la fonction publique, ne laissons pas sur le bord du chemin les professeurs de l'enseignement agricole. Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous soyez sensible à leurs problèmes spécifiques.

Un autre sujet de préoccupation concerne les effets des restructurations en cours dans l'enseignement agricole. Il en est ainsi par exemple des conséquences négatives que peut entraîner la fermeture des C.F.P.A.J. qu'a décidée le précédent gouvernement et M. François Guillaume. Dans mon département, trois C.F.P.A.J. sur trois ont ainsi disparu suite à une décision de M. Guillaume en mars dernier. Or, dans certaines régions déprimées, ces centres sont pour les jeunes en difficulté d'origine rurale la seule structure d'accueil de proximité. La fermeture de ces centres ne peut donc se concevoir que si des mesures positives et individualisées de

réorientation des élèves sont prises. Il est par ailleurs important que ces centres, qui constituent souvent la seule structure d'animation en milieu rural, soient maintenus, même si leur finalité change.

Permettez-moi donc, monsieur le ministre, de vous demander quelles dispositions vous comptez prendre pour faciliter la reconversion des locaux, des moyens pédagogiques et administratifs dont disposent ces centres. Reste un dernier point : il serait souhaitable, monsieur le ministre, que, dans la formation des agriculteurs et des futurs cadres agricoles, la dimension européenne soit beaucoup plus largement prise en compte. Je suggère donc que votre ministère engage une réflexion pédagogique permettant de développer l'apprentissage des langues, si nécessaire pour soutenir notre effort à l'exportation, d'améliorer la connaissance des structures agricoles des autres pays de la Communauté, d'accroître les possibilités de formations alternées et de stages à l'étranger en s'appuyant notamment sur les opportunités offertes par les programmes Erasmus et Comett qui existent à l'échelon de la Communauté européenne.

Préparer nos jeunes et notre économie à l'ouverture de nos frontières est un devoir national, et c'est dans l'agriculture plus vrai encore que partout ailleurs. Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous en soyez plus conscient que quiconque et je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et forêt ; Budget annexe des prestations sociales agricoles (*suite*).

Agriculture et forêt :

Annexe n° 3. - M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 296, tome V, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 299, tome I, de M. Pierre Métais, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 43. - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome XV, de M. Henri Bayard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

